

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE**

S O M M A I R E

**SUPPLEMENT AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° 8 DU 15 AVRIL 2008**

	PAGES
DECISION MODIFICATIVE 0	
- Compte-rendu + documents joints de la réunion du Conseil Général DM 0 du 4 avril 2008	5
- Arrêtés du 11 avril 2008 nommant les membres de :	
. la Commission d'Appel d'Offres pour les marchés du Département	78
. la Commission de délégation de service public	79

* * * * *

DECISION MODIFICATIVE 0

COMPTE-RENDU + DOCUMENTS JOINTS DE LA REUNION DU CONSEIL GENERAL - DM 0 DU 4 AVRIL 2008

N° 1 - RAPPORTEUR : M. GUERINI

OBJET : Adoption du Règlement Intérieur

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé, en vertu de l'article L 3121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément aux propositions du rapport et de son amendement, d'approuver le règlement intérieur ci-annexé.

N° 2 - RAPPORTEUR : M. GUERINI

OBJET : Délégations de compétences à la Commission Permanente

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé, conformément à l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'approuver les délégations de compétences à la Commission Permanente indiquées dans le document ci-annexé.

N° 3 - RAPPORTEUR : M. GUERINI

OBJET : Formation des commissions et désignation de leurs membres.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : Conformément à l'article L 3121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'article 10 du règlement intérieur du Conseil Général, modifié par amendement.

- A procédé à la formation de 4 commissions conformément à la liste ci-jointe.

- A procédé à la désignation de leurs membres dans la limite de 25, y compris le Président de la commission, suivant les listes ci-annexées.

N° 4 - RAPPORTEUR : M. GUERINI

OBJET : Indemnités de fonction des conseillers généraux des Bouches-du-Rhône

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé de régulariser les indemnités de fonction des conseillers généraux suite aux élections cantonales de mars 2008, en retenant le maximum légal pour établir l'indemnité des conseillers généraux, soit 70% de l'indice 1015, soit :

* Membres de la commission permanente : indemnité maximale de conseiller majorée de 10%, soit 77% de l'indice 1015,

* Vice-présidents : indemnité maximale de conseiller majorée de 40%, soit 98% de l'indice 1015,

* Président : indemnité de fonction majorée au maximum de 45 %, soit 145% de l'indice 1015.

N° 5 - RAPPORTEUR : M. GUERINI

OBJET : Formation des élus locaux. Application de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé conformément aux dispositions de l'article 73-II de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité de retenir les orientations indiquées dans le rapport en matière de Contenu de formation des élus départementaux.

Les crédits votés au BP 2008 s'élèvent à 50 000 €.

N° 6 - RAPPORTEUR : M. Guinde

OBJET : Délégation de pouvoirs donnée au Président du Conseil Général en vertu de l'article L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales - Marchés passés sans formalités préalables

DECISION DU CONSEIL GENERAL : Vu le décret n° 2008-171 du 22 février 2008 relatif au seuil prévu par le Code général des collectivités territoriales concernant certaines dispositions applicables aux marchés publics et accords-cadres,

Conformément à l'article L3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, a décidé d'autoriser le Président du Conseil Général, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, actuellement fixé à 206 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Conformément à l'article L.3221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, a pris acte que ces attributions peuvent être déléguées à Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents et le cas échéant, à d'autres membres du Conseil Général, par l'effet de délégations de fonctions accordées par le Président du Conseil Général.

N° 7 - RAPPORTEUR : M. Chérubini

OBJET : Délégation de pouvoir de l'Assemblée délibérante au Président du Conseil Général en matière de dette, de trésorerie et de placements en vertu de l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : En vertu des dispositions de l'article L3211-2 du CGCT, l'Assemblée départementale décide de donner délégation au Président du Conseil Général en matière d'emprunt et de gestion de dette et de trésorerie dans les conditions énoncées ci-dessous :

I – Les généralités de l'exercice de la délégation de pouvoir :

A – Le périmètre concerné par la délégation de pouvoir :

Afin de pouvoir faire face à toutes les éventualités et opportunités, il est proposé de couvrir l'intégralité du champ de compétence qui peut être délégué par l'article L3211-2 du CGCT susvisé.

Les domaines délégués sont les suivants :

- opérations de réalisation des emprunts départementaux,
- opérations de réaménagements des emprunts départementaux et des emprunts garantis, opérations de couverture des risques financiers encourus par la collectivité utiles à la gestion des emprunts,
- opérations de réalisation des lignes de trésorerie,
- opérations de placements.

B – La durée de la délégation de pouvoir et les obligations de compte rendu à l'assemblée délibérante :

Les durées de délégation suivantes sont retenues :

- opérations de réalisation des emprunts départementaux : du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'exercice comptable considéré,
- opérations de réaménagements des emprunts départementaux et des emprunts garantis, opérations de couverture des risques financiers encourus par la collectivité utiles à la gestion des emprunts : du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'exercice comptable considéré,
- opérations de réalisation des lignes de trésorerie : durée du mandat de l'exécutif,
- opérations de placements : durée du mandat de l'exécutif.

L'exécutif rend compte de l'exercice de sa délégation à l'assemblée une fois par an. Toutefois, les opérations de gestion du risque de taux d'intérêt font l'objet d'un compte rendu à la plus proche réunion de l'assemblée départementale.

II – Les conditions détaillées de l'exercice de la délégation de pouvoir :

A – La réalisation des emprunts départementaux :

L'exécutif départemental est autorisé à réaliser pour tout investissement et dans la limite des sommes inscrites au budget tout emprunt à court, moyen ou long terme. Cette rubrique concerne aussi les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie.

Les principales caractéristiques des contrats qui devront être respectées dans l'exercice de la délégation accordée sont les suivantes :

- taux actuariel maximum : 5,50%,
- durée maximale de l'emprunt : 30 ans,
- types d'endettements autorisés : bancaire et obligataire (dont émission de bons à moyen terme négociables [BMTN]), à taux fixe ou variable, avec ou sans option de tirage sur ligne de trésorerie, en euros,
- périodicités des remboursements autorisées : toutes,
- types d'amortissements autorisés : progressifs, constants,
- différé d'amortissement : autorisé,
- index de référence autorisés : EONIA, T4M, TAM, TAG, EURIBOR, TEC,
- modalités de tirage / remboursement autorisées lors de la mise en place de la dette : tirage total ou fractionné, possibilité d'une période de préfinancement d'un maximum d'un an avec consolidation totale ou partielle,
- commissions et frais : plafonnés à 0,15% du contrat,
- réaménagement de l'emprunt : possibilité d'insérer des clauses de remboursement anticipé total ou partiel et d'en effectuer l'exécution selon la situation des marchés financiers et de la trésorerie avec ou sans refinancement,
- modification du contrat : faculté de modifier les caractéristiques du contrat ou d'insérer des caractéristiques nouvelles dans la limite de ce qui précède.

B – Les opérations financières utiles à la gestion des emprunts départementaux:

1 – le réaménagement de la dette :

L'exécutif départemental reçoit délégation afin d'effectuer : des renégociations, des remboursements anticipés avec ou sans refinancement, des opérations de novation.

A cette fin, sont autorisées les actions suivantes :

- les remboursements avec ou sans refinancement d'un montant égal au maximum au capital restant dû majoré des indemnités et autres frais,
- les compactages de dette que le prêteur reste identique ou non,
- les avancées d'échéances que le prêteur reste le même ou non,
- la faculté de passer d'un taux fixe à un taux variable et vice versa,
- la faculté de modifier l'index de référence,
- l'allongement des durées.

Les frais générés par ces actions ne peuvent excéder 3% du capital restant dû des prêts de référence.

Cependant, s'agissant des emprunts repris le 1^{er} janvier 2003 par le Département après la dissolution du Syndicat Mixte de Gestion de l'Institut de Recherche sur la Provence Antique (SMG IRPA), ces frais peuvent atteindre 10 % du capital restant dû.

Concernant les emprunts garantis, l'exécutif est autorisé à accepter les opérations de réaménagement proposées par les bénéficiaires des garanties départementales aux conditions suivantes :

- maintien ou réduction du volume des annuités garanties,
- maintien ou réduction de la durée de vie des emprunts,
- que le prêteur reste identique.

2 – les opérations de couverture des risques de taux :

a – la définition de la politique d'endettement :

Au 1^{er} janvier 2008, l'encours de la dette départementale classique était de 185,5 M€ tous prêteurs confondus. Par ailleurs, trois contrats d'ouverture de crédit long terme (OCLT), d'un total de 94,6 M€, restent mobilisables à tout moment.

Une opération de remboursement par anticipation pour un montant de 23,8 M€ a été réalisée le 1^{er} février 2008, dont le détail fera l'objet d'un compte –rendu en fin d'année. De ce fait, l'encours s'élève à 161,7 M€.

La dette classique, essentiellement composée de contrats récents, se caractérise par une répartition à hauteur de 17,8% à taux variables et 82,2% à taux fixes. Elle se répartit entre cinq prêteurs dont les trois plus importants sont DEPFA Bank (29,8%), le Crédit Foncier de France (28,2%), et la Société Générale (26,1%).

En 2008, les dépenses d'investissement attendues sont susceptibles d'être en croissance de 20% avec environ 543 M€. L'emprunt prévu au budget départemental est de 147,4 M€, hors OCLT.

Ainsi, au maximum, après amortissement du capital 2008, l'endettement départemental serait de 386,7 M€. Compte tenu de la forte proportion de taux fixe, un retour à une certaine parité est à privilégier. Ceci sous réserve de l'évolution des marchés financiers et de l'usage des OCLT.

En outre, la collectivité pourra saisir toute opportunité pour procéder à des opérations de réaménagement, avec ou sans refinancement, selon la conjoncture de la trésorerie et des taux, comme cela a été fait en 2006 et 2007 avec le remboursement de deux emprunts BNP.

b – se protéger contre les risques financiers:

Eu égard aux incertitudes et fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, le département souhaite recourir à des instruments de couverture, afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux et profiter des possibles baisses.

Cette politique de gestion active de la dette vise à minimiser les frais financiers de la collectivité en ayant recours notamment à des produits qui permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux [SWAP]), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur [FRA], contrats de terme contre terme [FORWARD/FORWARD]), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond [CAP] ou plancher [FLOOR] ou combinaison de taux plafond et plancher [COLLAR]).

c – les caractéristiques essentielles des contrats:

L'assemblée délibérante autorise le Président du Conseil Général à recourir à des instruments de couverture des risques financiers dans les limites suivantes :

- le notionnel de référence, annexé au rapport, est fixé à 161.677.417,31 € (dette au 01/02/2008), majoré des emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui sont ou seront inscrits en section d'investissement du budget départemental ; en toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité, ceci compte tenu de l'amortissement du capital,

- les opérations de couverture des risques de taux pourront être :

- * des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP),
- * des contrats d'accord de taux futur (FRA),
- * des contrats de garantie de taux plafond (CAP),
- * des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),
- * des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR),
- * toutes autres opérations de marché (opérations de marché dérivées, opérations structurées).

- la durée des contrats ne peut excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées,

- les index de référence des contrats pourront être : l'EONIA, le T4M, le TAM, le TAG, l'EURIBOR, le TEC ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés,

- pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés,

- les primes, commissions et frais qui seraient à verser aux contreparties ou aux intermédiaires financiers sont d'un montant maximum de 3% de l'encours visé par l'opération.

Dans le cadre de cette délégation, l'exécutif départemental est autorisé à :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée,
- à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées par l'assemblée délibérante.

Outre l'obligation de compte rendu visée au § I – B de la présente délibération, une annexe insérée au budget primitif et au compte administratif présente les gains et pertes afférents aux différentes opérations en cours.

C – Les opérations de trésorerie :

1 – la couverture des besoins de trésorerie :

En vertu du point 2 de l'article L3211-2 du CGCT, le Président du Conseil Général est autorisé à mettre en place les contrats nécessaires à la couverture à court terme du département et d'en faire usage.

Le montant total de l'encours de tirage autorisé est limité à 180 M€.

2 – les placements de trésorerie :

L'exécutif départemental est autorisé à effectuer les opérations prévues au § I de l'article L1618-2 du CGCT dans les limites, outre celles édictées par le § II de l'article lui-même, suivantes :

- libéralités : maximum 1,5 M€ par donation,
- aliénation d'un élément de patrimoine : maximum 5 M€ par exercice comptable,
- emprunt dont l'emploi est différé : maximum 50 M€ par contrat concerné,
- durée maximale de placement : 1 an, avec possibilité de renouvellement des placements à l'intérieur de cette limite temporelle.

N° 8 - RAPPORTEUR : M. GUERINI

OBJET : Désignation des conseillers généraux siégeant à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A désigné à la représentation proportionnelle pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux outre le Président du Conseil Général ou son représentant :

* Groupe PS et Apparentés :

Titulaires :	MM. Guinde,	Barthélémy,	Rossi,	Mme Narducci
Suppléants :	MM. Conte,	Masse,	Gérard, Tassy	

* Groupe Communiste :

Titulaire :	M. Charrier
Suppléant :	M. Jorda

* Groupe Avenir du 13 :

Titulaires :	MM. Garnier,	Réault
Suppléants :	M. Chassain,	Mme bernasconi

Un représentant des associations locales suivantes :

- Union Régionale Interfédérale des Organismes Sanitaires et Sociaux (URIOPSS),
- Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques,
- Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE),
- Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)
- Léo Lagrange Animation,
- Collège Coopératif,
- Association Départementale pour la Protection des Nourrissons, de l'Enfance et de la Famille (APRONEF).

N° 9 - RAPPORTEUR : M. GUERINI

OBJET : Désignation des représentants du Conseil Général à divers organismes.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : Conformément aux articles L 3121-15 et L 3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, a désigné les représentants du Conseil Général appelés à siéger au sein de divers organismes, conformément aux listes ci-jointes.

N° 10 - RAPPORTEUR : M. GUERINI

OBJET : Désignation des représentants du Conseil Général au Conseil d'Administration et à la Commission Permanente des Collèges Publics du Département.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé, conformément aux articles L 3121-15 et L 3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 26, section III du décret n° 85-924 du 30 Août 1985, relatif aux établissements publics locaux d'enseignement, de désigner les représentants du Conseil Général appelés à siéger au Conseil d'Administration et à la Commission Permanente des collèges publics du Département, conformément à la liste ci-jointe.

N° 11 - RAPPORTEUR : M. GUERINI

OBJET : Désignation des représentants du Conseil Général auprès des Etablissements d'Enseignement Privés sous contrat d'association.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé, conformément aux articles L 3121-15 et L 3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 27-4 de la loi du 25 Janvier 1985, modifiant et complétant la loi n° 83-863 du 22 Juillet 1983, de désigner les représentants du Conseil Général appelés à siéger auprès des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association, conformément à la liste ci-jointe.

N° 12 - RAPPORTEUR : M. GUERINI

OBJET : Désignation des représentants du Conseil Général au Conseil d'Administration des Etablissements de Santé et Maisons de Retraite Publiques.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé, conformément aux articles L 3121-15 et L 3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, suivant le décret n° 96-945 du 30 Octobre 1996 et les articles R 714-2-1, 714-2-3, 714-2-6, 714-2-7 du Code de la Santé Publique, de désigner les représentants du Conseil Général appelés à siéger au Conseil d'Administration des établissements de santé et maisons de retraite publiques, conformément à la liste ci-jointe.

N° 13 - RAPPORTEUR : M. GUERINI

OBJET : Utilisation de locaux départementaux sis 5, Rue Giay à Marseille (7^{ème})

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé de confirmer l'usage des locaux départementaux situés 5 rue Giay à Marseille (7^{ème}), comme lieux de réception, de travail et de réunion de la collectivité, ainsi que d'accueil, de manière temporaire, de personnalités extérieures.

N° 14 - RAPPORTEUR : M. Chérubini

OBJET : Dépenses à imputer sur les comptes 6232 « Fêtes et Cérémonies » et 6234 « Réceptions »

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A pris acte de la nature et des principales caractéristiques des dépenses qui seront imputées sur les comptes 6232 « fêtes et cérémonies » et 6234 « réceptions », dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget départemental.

N° 15 - RAPPORTEUR : M. GUERINI

OBJET : Election des Conseillers généraux au Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A élu, conformément à l'article L.1424-24-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les 14 Conseillers Généraux, membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.).

Ont obtenu:

- Liste : Majorité Départementale	40 voix
- Liste Avenir du 13	13 voix
- Votes blancs ou nuls	4

Il est attribué à la liste qui a obtenu le plus de voix un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir, soit 7 sièges attribués à la liste Majorité Départementale.

En conséquence, ont été déclarés élus :

- Liste: Majorité Départementale 7 sièges

Titulaires : MM. Guérini, Maggi, Andréoni, Brès, Gérard, Vulpian, Fontaine
 Suppléants : MM. Weygand, Chérubini, Barthélémy, Jibrayel, Vigouroux, Rouzaud, Charroux.

Les autres sièges ont été attribués à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne :

- Liste : Majorité Départementale 6 sièges

Titulaires : MM. Tassy, Conte, Burroni, Raimondi, Tonon, Jorda
 Suppléants : M. Masse, Mme Garcia, Mme Carlotti, Mme Ecochard, M. Obino, M. Charrier

- Liste : Avenir du 13 : 1 siège

Titulaires : Mme Ayme Bertrand
 Suppléants : M. Rey

57 Votants

N° 16 - RAPPORTEUR : M. GUERINI

OBJET : Création de la Commission d'appel d'offres et élection de ses membres

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A créé la commission d'appel d'offres et élu ses membres à la représentation proportionnelle au plus fort reste conformément au décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics, au scrutin secret.

Ont obtenu :

- Liste groupe Socialiste et Apparentés :	33 voix, soit	3 sièges
- Liste groupe Communiste :	6 voix, soit	1 siège
- Liste Avenir du 13 :	14 voix, soit	1 siège
Vote blanc ou nul :	4	

En conséquence, ont été déclaré élus :

- Liste groupe Socialiste et Apparentés :

* Titulaires : MM. Noyes, Barthélémy, Benarioua,
 * Suppléants : Mme Sportiello, Mm. Tassy, Rossi

- Liste groupe Communiste :

* Titulaire : M. Jorda
 * Suppléant : Mme Santoru

- Liste Avenir du 13 :

* Titulaire : M. Réault
 * Suppléant : Mme Ayme Bertrand

Les Conseillers Généraux ci-dessus désignés participeront également aux jurys de concours, conformément aux dispositions de l'article 25, alinéa 3 du Code des Marchés Publics.

57 votants

N° 17 - RAPPORTEUR : M. GUERINI

DECISION DU CONSEIL GENERAL : OBJET : Création de la commission de délégation de service public et élection de ses membres

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A créé la commission de délégation de service public et élu ses membres à la représentation proportionnelle au plus fort reste, conformément aux articles L 1411-5, D 1411-3 et D 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, et au scrutin secret.

Ont obtenu :

- Liste Socialiste et Apparentés :	34 voix, soit	3 sièges
- Liste Communiste :	6 voix, soit	1 siège
- Liste Avenir du 13 :	13 voix, soit	1 siège
Vote blanc ou nul	4	

En conséquence, ont été déclaré élus :

- Liste Socialiste et Apparentés :

* Titulaires :	MM. Noyes,	Barthélémy,	Benarioua
* Suppléants :	Mme Sportiello,	Mm. Tassy,	Rossi

- Liste Communiste :

* Titulaire :	M. Jorda
* Suppléant :	Mme Santoru

- Liste Avenir du 13 :

* Titulaire :	M. Réault
* Suppléant :	Mme Ayme Bertrand

57 votants

N° 18 - RAPPORTEUR : M. Gérard

OBJET : Droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles. Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) un bien sis aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Dia Pioch Badet Consécanière

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A autorisé le Président du Conseil Général à :

- exercer le droit de préemption du Département au titre des Espaces Naturels Sensibles, sur le bien appartenant à M. Jean-Luc Schnoebelen & Mme Lydie Couvélaère, sis sur la Commune des Saintes-Maries de la Mer, cadastré Section AP n° 3, 4, 5, 6, 11, 12, 66, 68, 71, 73, 75 et 77, lieu-dit « Pioch Badet » dénommé « Mas Elair », pour une superficie de 28ha 18a 58ca, au prix de 900 000 € conforme à l'estimation de France Domaine.

- signer l'acte d'acquisition correspondant ainsi que tout document afférent à cette opération.

La dépense correspondante d'un montant de 900 000 €, à laquelle il convient d'ajouter les frais notariés non encore connus, sera prélevée sur les crédits affectés de la TDENS, inscrits sur l'autorisation de programme 2002 – 10187 B au chapitre 21, fonction 738, nature 2117 du budget départemental 2008.

M. Chassain s'abstient

N° 19 - RAPPORTEUR : M. Chérubini

OBJET : Fixation des taux d'imposition directs pour 2008 - Décision modificative n°0.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- de reconduire pour 2008 les taux 2007 de la fiscalité directe, à savoir :

Taxe d'habitation (TH)	9,19%
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	10,85%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	9,80%
Taxe professionnelle (TP)	7,08%

- de fixer le montant du produit de la fiscalité directe, hors allocations compensatrices, à 644.459.217 € après prélèvement de 1.584.475 € au titre de la réforme de la TP, soit un brut de 646.043.692 € conformément à l'imprimé fiscal n° 1253 DEP,

- d'adopter la décision modificative n°0 pour 2008,
- de consacrer l'excédent dégagé à une réduction de l'inscription d'emprunt à hauteur de 704.591 €,
- de préciser :

* que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature pour le budget général,
 * que la nomenclature des opérations et des programmes employée à des fins de gestion ne constitue pas un élément contraignant en matière d'exécution budgétaire.

Abstention du groupe Avenir du 13
 Abstention du groupe Agir pour le 13

A Marseille, le 4 avril 2008

Le Président
 Jean-Noël GUERINI

* * * * *

REGLEMENT INTERIEUR DU CG13

PREAMBULE

L'article L 3121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales est ainsi rédigé : « Le Conseil Général établit son règlement intérieur dans le mois qui suit son renouvellement. Le règlement intérieur peut-être déféré devant le tribunal administratif ».

Les normes législatives prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales fixant les grands principes de fonctionnement du Conseil Général ne sont pas reprises dans le présent règlement intérieur. »

Article I : Les modifications au Règlement Intérieur peuvent être proposées par le Président du Conseil Général, par le tiers des membres du Conseil Général, ou de la Commission permanente.

CHAPITRE I LA COMMISSION PERMANENTE

Article 2 : La Commission Permanente est composée comme indiqué par l'article L 3122-4 du CGCT :

- . du Président du Conseil Général, membre de droit
- . de vice présidents et de membres dont le nombre est déterminé par l'assemblée délibérante.

Article 3 : Les réunions de la Commission Permanente ne sont pas publiques.
 Peuvent y participer les fonctionnaires du Département autorisés par le Président.

Article 4 : La Commission Permanente délibère sur toutes les affaires qui lui sont déléguées par le Conseil Général.

Article 5 : La Commission Permanente se réunit, en tant que de besoin, à l'initiative du Président du Conseil Général. Elle ne peut délibérer que si la moitié au moins de ses membres est effectivement présente ou représentée.

Article 6 : Un membre de la Commission Permanente empêché d'assister à une réunion peut donner délégation de vote, pour cette réunion, à un autre membre de la Commission Permanente. Un conseiller général ne peut recevoir qu'une seule délégation.

Article 7 : L'ordre du jour, proposé par le Président, accompagné des rapports y afférents sont remis aux conseillers généraux, au plus tard six jours francs avant la réunion de la Commission Permanente. Le Président du Conseil Général peut déroger au délai en cas de nécessité.

La remise de l'ordre du jour et des rapports y afférents est effectuée au secrétariat de l' élu à l'hôtel du Département contre émargement de sa part ou de la personne le représentant.

Il est fait mention de la date de la remise des rapports sur l'original de chaque rapport attestée par le directeur du service des séances ou son adjoint. La même mention est portée sur la main courante du service des séances établie à cet effet.

Article 8 : Toute proposition de modification de l'ordre du jour, pour un motif d'urgence en cours de séance, doit être présentée par le Président et être mise aux voix. Un rapport succinct est alors distribué aux conseillers généraux avant le vote.

Article 9 : Après chaque réunion de la Commission Permanente un compte rendu est adressé à tous les conseillers généraux.

CHAPITRE II LES COMMISSIONS DE TRAVAIL ET D' ETUDES

Article 10 : Chaque conseiller général peut appartenir à plusieurs commissions dans les conditions prévues par la délibération créant les commissions. Le président de chaque commission est désigné par le Président du Conseil Général

Le Conseil Général se répartit en 4 commissions.

*- Solidarité

- Prévention sanitaire et protection maternelle et infantile,
- Protection de l'enfance
- Personnes âgées
- Personnes handicapées
- Insertion sociale et professionnelle

*- Éducation, Animation et Vie Locale

- Éducation, collèges
- Logement et Habitat
- Politique de la ville
- Aides aux communes et vie locale
- Vie associative
- Sports
- Culture
- Jeunesse
- Animations seniors
- Défense des Droits de la femme
- Anciens combattants
- Centres sociaux

*- Aménagement , développement et environnement

- Aménagements routiers et sécurité routière
- Développement économique
- Développement durable et aménagement du territoire
- Développement Agricole
- Tourisme
- Transports
- Ports et pêche
- Affaires internationales et européennes
- Interventions humanitaires
- Méditerranée
- Enseignement supérieur, recherche et nouvelles technologies
- Espaces naturels et domaines départementaux
- Traitement des déchets ménagers
- Ressources naturelles et risques environnementaux
- Protection de l'étang de Berre
- Chasse et pêche

*- Administration Générale

- Finances
- Marchés et délégations de services publics
- Ressources humaines
- Patrimoine et Bâtiments départementaux
- Communication institutionnelle et événements de la collectivité
- Systèmes d'information et de télécommunication

Article 11 : Les commissions étudient toutes questions relevant de leur domaine de compétence. Elles n'ont ni pouvoir de décision, ni pouvoir de gestion. Elles se réunissent sans condition de quorum . Sous réserve de la mise en œuvre des dispositions de l'article 8, elles peuvent donner un avis sur les rapports enrôlés par le Président pour la réunion de l'Assemblée Départementale et de la Commission Permanente. Le Président du Conseil Général peut décider le retrait d'un rapport, notamment en cas d'absence du rapporteur,

Article 12 : Les membres des commissions, au nombre de 25, sont désignés par le Conseil Général sur la base de la représentation proportionnelle des différents groupes qui le composent.

Article 13 : Les commissions préalables à la réunion de l'Assemblée Départementale peuvent se réunir sur un seul jour, les unes après les autres. Les commissions préalables à la réunion de la Commission Permanente se réunissent sur un seul jour, les unes après les autres.

Article 14 : Le Président du Conseil Général est membre de droit de toutes les commissions.

Article 15 : Les commissions se réunissent à l'initiative de leur président ou à la demande du Président du Conseil Général.

Les réunions des commissions ne sont pas publiques. Peuvent y participer les agents du Département autorisés par le Président.

Article 16 : Les présidents de commission doivent veiller au respect des compétences de leur commission. Ils doivent adresser l'ordre du jour des réunions de leur commission avant la tenue de celle-ci et faire établir à l'issue de chaque réunion, un compte rendu de la dite commission qui doit être transmis à tous les conseillers généraux.

Article 17 : Tous les conseillers, même s'ils ne sont pas membres de la commission, ont le droit de prendre communication sur place des dossiers remis aux commissions, sans qu'il puisse en résulter aucun obstacle ni retard dans leur examen.

Article 18 : Le Conseil Général peut décider de la constitution d'une commission «ad hoc» dont il détermine la composition, la durée et l'étendue des compétences. Cette commission, conformément à l'article 11, n'a ni pouvoir de décision, ni pouvoir de gestion.

CHAPITRE III DES SEANCES DU CONSEIL GENERAL ET DES DELIBERATIONS

Article 19 : Il est établi un ordre du jour des séances. Cet ordre du jour est préparé par le Président du Conseil Général et remis à chaque conseiller général accompagné des rapports y afférents dans les délais prévus à l'article L 3121-19 du Code général des collectivités territoriales Cette remise est effectuée au secrétariat de l'élu à l'hôtel du Département contre émargement de sa part ou de la personne le représentant. Il est fait mention de la date de la remise des rapports sur l'original de chaque rapport attestée par le directeur du service des séances ou son adjoint. La même mention est portée sur la main courante du service des séances établie à cet effet.

Article 20 : A l'ouverture de chacune des séances, le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente. Si aucune observation n'est présentée, il en prononce l'adoption ; en cas contraire, il prend l'avis du Conseil Général qui décide immédiatement à main levée.

Article 21 : L'ordre du jour de la séance comprend ensuite et dans cet ordre :

- l'appel nominal,
- les communications éventuelles du Président et de la commission permanente,
- les rapports soumis à l'Assemblée,
- les questions orales.

Article 22 : En ce qui concerne l'appel nominal, le procès verbal de la séance mentionne les noms des membres présents ou représentés et des membres excusés.

Article 23 : Chaque question inscrite à l'ordre du jour est rapportée par un conseiller général désigné lors de la réunion plénière relative à la distribution des rapports.

Article 24 : Le Conseil Général ne peut délibérer que sur rapport du Président du Conseil Général.

Article 25 : Si un amendement est déposé sur une proposition de délibération, cet amendement est remis par écrit au Président qui le soumet au vote, après débat.

Article 26 : Les demandes relatives au rappel au règlement, ont toujours la préférence sur la question principale ; elles en suspendent la discussion.

Article 27 : Sur les questions de fond, chaque groupe peut demander la parole pour une explication de vote et une seule.

Article 28 : Le plus jeune des Vice-Président exerce les fonctions de secrétaire de séance. Il a pour mission d'aider le Président à veiller notamment au respect du règlement intérieur, et en particulier dans les domaines suivants:

- . appel nominal des conseillers, vérification du quorum,
- . examen des excuses,
- . recueil des délégations de vote des conseillers excusés,
- . le décompte des votes dont les résultats sont ensuite proclamés par le Président,
- . le recueil des observations des conseillers généraux sur ce procès verbal,
- . le recueil des questions écrites adressées au président ainsi que le recueil des amendements proposés en séance,

CHAPITRE IV

Des questions orales et écrites et des missions d'information et d'évaluation

Article 29 : Conformément à l'article L 3121-20, chaque conseiller a le droit d'exposer en séance du Conseil Général, des questions orales ayant trait aux affaires du Département. Les questions orales sont exposées sommairement par l'orateur pendant une durée de l'ordre de 5 minutes.

Le Président y répond ou peut inviter un vice-président, un délégué, un président de commission à intervenir. L'orateur peut disposer, s'il le souhaite, d'un nouveau temps d'intervention de l'ordre de 5 minutes. Le Président peut répliquer. Aucune autre intervention ne peut avoir lieu.

Article 30 : En fin de séance, sous réserve de les avoir déposées par écrit sur le bureau du Président 4 jours francs au moins avant la séance, chaque groupe a la faculté de poser au Président des questions d'intérêt général et concernant le département. Le nombre de ces questions ne peut excéder deux par groupe. Ces questions sont exposées et débattues dans la même forme que les questions orales.

Article 31 : L'article L 3121-22.1 du code général des collectivités territoriales dispose que le Conseil général, lorsqu'un cinquième de ses membres le demande, délibère de la création d'une mission d'information et d'évaluation, chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt départemental ou de procéder à l'évaluation d'un service public départemental.

La demande de constitution de la mission est faite par écrit, signée par au moins un cinquième des conseillers généraux qui s'y associent et adressée, contre accusé de réception, au Président du Conseil Général au moins 45 jours francs précédant la date de la séance de l'assemblée départementale au cours de laquelle il doit en être délibéré. Sous peine de rejet, cette demande précise l'objet de la mission, en motive l'intérêt départemental et en détaille le Contenu.

L'examen de la demande est inscrite à l'ordre du jour de la séance auquel est joint le rapport y afférant. Celui-ci est rapporté par l'un des conseillers généraux signataires de la demande et après débat, mis au vote de l'assemblée.

- Composition de la mission :

En cas de vote favorable de l'assemblée sur la création de la mission, acquis à la majorité absolue de ses membres, il est procédé à la composition de celle-ci par vote à bulletin secret et à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, au scrutin de liste. La mission ne peut comprendre plus de 5 membres conseillers généraux.

- Modalités de fonctionnement :

Dans les 15 jours suivant la séance du Conseil Général au cours de laquelle la création de la mission a été délibérée, le Président du Conseil Général en réunit les membres. Au cours de cette première réunion, il est procédé à l'élection, à bulletin secret au scrutin uninominal à un tour, du Président de la mission.

Le Président de la mission est seul chargé de la réunir, il en préside les séances, en organise le travail et les débats. Il est le rapporteur de ses travaux. Il adresse au Président du Conseil Général les demandes nécessaires aux travaux de la mission telles que communication de documents ou avis d'élus ou agents départementaux concernés par l'objet de la mission. Ses réunions se déroulent à huis clos. Le service des séances en assure le secrétariat.

- La durée de la mission est fixée par la délibération qui l'a créée et ne peut excéder six mois à compter de cette dernière.

- Etablissement et remise du rapport de mission :

A l'issue de ses travaux, la mission adopte un rapport écrit à la majorité de ses membres, le Président (de la mission) ayant voix prépondérante en cas de partage des voix. Ce rapport est remis au seul Président du Conseil Général qui en adresse un exemplaire aux membres de l'assemblée départementale dans un délai maximum de 30 jours. Il peut joindre, à cet envoi, les commentaires, réponses ou compléments d'informations qu'il juge nécessaires.

CHAPITRE V DES VOTATIONS AU CONSEIL GENERAL ET A LA COMMISSION PERMANENTE

Article 32 : Le Conseil Général vote ordinairement par main baissée et levée. Le vote est constaté par le secrétaire de séance et proclamé par le Président. En cas de doute, il est procédé au vote par « assis » et « levé ». Nul ne peut obtenir la parole entre les deux épreuves.

Article 33 : Il est toujours voté à mains levées sur l'ordre du jour, les rappels au règlement, les demandes de priorité, d'ajournement, de renvoi, de clôture de la discussion, de déclaration d'urgence et de question préalable.

Article 34 : Le scrutin public est de droit toutes les fois que le sixième des membres présents ou représentés le demande, sauf pour les votes sur les nominations et, en général, les cas où la loi prescrit un mode de votation spécial.

Article 35 : Il est procédé au scrutin public par appel nominal dans les formes suivantes :

Chaque conseiller exprime son vote par le mot « oui », « non » ou « abstention ». Lorsque le Président s'est assuré que tous les membres présents ont voté, il prononce la clôture du scrutin, fait procéder au décompte et proclame le résultat. Le résultat est toujours inséré au procès verbal, avec les noms des signataires de la demande et des votants.

Article 36 : Le vote au scrutin secret est obligatoire quand il s'agit d'élections et de nominations. Il est procédé au scrutin secret, à l'aide de bulletins clos indiquant les noms de ceux qu'on veut élire.

Article 37 : Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés (sous réserve des dispositions des articles L 3122-1 et L 3122-5 relatifs à l'élection du Président et à la désignation des vice-présidents et membres de la Commission Permanente.) Lors d'un vote à mains levées ou au scrutin public, en cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante, conformément à l'article L 3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CHAPITRE VI DU DEROULEMENT ET DE LA POLICE DES SEANCES

Article 38 : Le Président inscrit ou fait inscrire, par le secrétaire de séance, les conseillers qui demandent la parole suivant l'ordre du jour de la réunion. Aucun conseiller ne peut parler sans demander la parole au Président et l'avoir obtenue.

Article 39 : Les rapporteurs, chargés de soutenir la discussion des propositions, soumises à l'examen du Conseil, ne sont point assujettis au tour d'inscription et obtiennent la parole quand ils la réclament.

Article 40 : L'orateur ne doit pas s'écarter de la question, s'il le fait, le Président l'y rappelle. Il en est de même quand un conseiller général tient des propos contraires à la loi, au règlement et aux convenances. Si l'orateur rappelé deux fois à la question dans le même discours continue de s'en écarter, le Président peut lui retirer la parole.

Article 41 : Le Président a seul la police de l'Assemblée. Le Président peut faire expulser de l'auditoire tout individu qui en trouble le calme. En cas de trouble, le Président peut suspendre la séance. A la reprise, si le trouble renaît, le Président peut lever la séance et la renvoyer

Article 42 : Les peines disciplinaires, applicables aux conseillers généraux, sont le rappel à l'ordre et le rappel à l'ordre avec inscription au procès verbal.

Article 43 : Est rappelé à l'ordre tout orateur qui trouble le calme de l'Assemblée. Est rappelé à l'ordre avec inscription au procès verbal, tout conseiller qui, dans la même séance, aura encouru un premier rappel à l'ordre.

Article 44 : La parole est accordée à l'orateur qui, rappelé à l'ordre, demande à s'expliquer. Tout conseiller général qui, n'étant pas autorisé à parler s'est fait rappeler à l'ordre, n'obtient la parole pour s'expliquer qu'à la fin de la séance, à moins que le Président n'en décide autrement.

Article 45 : Le Président est chargé de veiller à la sûreté intérieure du Conseil Général.

Article 46 : Les séances du Conseil Général sont publiques. Sans préjudice des pouvoirs que le Président tient de l'article L 3121-12, ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle, conformément à l'article L 3121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les agents du Département autorisés par le Président et les chefs de service des administrations en relation avec le Conseil Général ainsi que les représentants de la presse occupent dans la salle les places qui leur sont réservées.

Néanmoins, sur la demande de 5 membres ou du Président, le Conseil Général peut décider, sans débat à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Article 47 : Nulle personne étrangère à l'assemblée ne peut s'introduire dans l'enceinte où siègent les conseillers généraux lorsque les séances ne sont pas publiques.

Article 48 : Le public n'est admis dans la partie de la salle des séances qui lui est réservée qu'à concurrence des places disponibles. Pendant le cours des séances, les personnes composant l'auditoire doivent garder le silence. Toute personne, composant l'auditoire et donnant des signes d'approbation ou de désapprobation, peut être exclue sans préjudice, s'il y a lieu, de la mise en action des droits conférés au Président par l'article L 3121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 49 : Les téléphones mobiles doivent être impérativement désactivés dans toutes les salles de réunion du Conseil Général. Un dispositif de brouillage des ondes téléphoniques installé dans les salles des séances peut être activé en tant que de besoin.

CHAPITRE VII DES GROUPES POLITIQUES

Article 50 : Les conseillers généraux peuvent se constituer en groupes politiques. Les conseillers généraux qui n'appartiennent à aucun groupe peuvent s'apparenter à un groupe de leur choix. Les groupes politiques se constituent en remettant à la présidence une déclaration signée de leurs membres indiquant le nom du Président du groupe et les conseillers généraux apparentés. Pour être constitué, un groupe devra être composé d'au moins quatre membres.

Article 51 : Pour l'application de l'article 3121-24-1 du code général des collectivités territoriales il est arrêté les dispositions suivantes : sans préjudice des dispositions du code électoral et notamment ses articles L 52.1, L52.4 et L 52.8, il est réservé dans la revue d'information du conseil général « Accents », , un espace rédactionnel pour l'expression des groupes d'élus, régulièrement constitués conformément à l'article précédent du règlement intérieur. Cet espace est fixé à deux pages de la revue pour chaque numéro de la publication et réparti entre les groupes. Chaque président de groupe fournit au directeur de la rédaction de la revue, à la date que celui-ci arrête, les éléments rédactionnels et les illustrations éventuelles dont il souhaite l'insertion. Ces éléments doivent respecter les caractéristiques techniques de mise en page et d'impression de la revue. »

CHAPITRE VIII AUDITION DU PREFET

Article 52 : En cas d'audition du Préfet par le Conseil Général, conformément à l'article L 3121-25 du code général des collectivités territoriales les conseillers généraux peuvent poser des questions sous la forme écrite. Celles ci sont adressées par le Président du Conseil Général au Préfet au moins 4 jours avant l'audition.

Article 53 : A la fin de son audition, les conseillers généraux peuvent poser les questions qu'ils jugent nécessaires.

CHAPITRE IX DISPOSITIONS DIVERSES

Article 54 : Conformément aux dispositions de l'article L. 3123.30 du code général des collectivités territoriales, l'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens conseillers généraux qui ont exercé leurs fonctions électives pendant 18 ans au moins dans le même département. Ils porteront le titre de « Conseiller Général Honoraire des Bouches-du-Rhône », les anciens Présidents celui de « Président d'Honneur du Conseil Général des Bouches-du-Rhône ». Le titre de Président d'Honneur du Conseil Général des Bouches-du-Rhône peut être attribué aux anciens Présidents, alors même qu'ils continuent d'exercer des fonctions électives au sein du Conseil Général.

A Marseille, le 4 avril 2008

Le Président
Jean-Noël GUERINI

* * * * *

DELEGATIONS DE COMPETENCES A LA COMMISSION PERMANENTE

En vertu de l'article L 3211.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Général peut déléguer une partie de ses attributions à la Commission Permanente à l'exception de celles visées aux articles L 3321-1 et L 1612-12 à L 1612-15 du même code.

En vue de faciliter la bonne marche de l'administration départementale, le Conseil Général délègue à sa Commission Permanente l'exercice de ses attributions dans les matières suivantes :

1 - Pour les marchés, contrats, conventions :

- Toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres de tous types, ainsi que de leurs avenants, sous réserve des compétences déléguées par le Conseil Général au Président en matière de marché public en application de l'article L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque les crédits sont prévus au budget ou inscrits dans la programmation pluriannuelle des investissements.

- Décision sur le principe du recours à un contrat de partenariat public/privé et toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement de ces contrats et de leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget ou inscrits dans la programmation pluriannuelle des investissements.

- Décision de déléguer un service public départemental et toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des conventions de délégation de service public et de leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget ou inscrits dans la programmation pluriannuelle des investissements.

- Conclusion, approbation de baux, contrats, conventions et de leurs avenants, à l'exception des conventions de garanties d'emprunt.

- Délégation partielle ou totale de la maîtrise d'ouvrage en application de la loi n° 85-704 du 12 Juillet 1985 modifiée et du Code des Marchés Publics.

2 - Pour la répartition de crédits et dans la limite des crédits inscrits au budget du Département:

- Fixation et révision :

- . des critères, modalités d'attribution et montants des subventions
- . des programmes de travaux dont le Conseil Général a approuvé le financement

- Attribution de subventions, participations, aides et concours.

* en faveur des collectivités locales, associations Loi de 1901, et organismes divers pour lesquels le Conseil Général a voté une enveloppe globale au budget départemental dont il ne s'est pas réservé expressément la distribution.

* en faveur des particuliers, et notamment attribution de prix, bourses, allocations d'études, aides à la mobilité au bénéfice des étudiants de l'enseignement supérieur, secours, allocations, avances, indemnités.

- Affectation des enveloppes financières à des opérations dans le cadre des autorisations de programme d'ensemble votées par le Conseil Général,

- Répartition des crédits du Fonds d'Intervention en fonction des besoins,

- Fixation et révision des taux, des critères et des modalités de répartition et décision de répartition aux communes du Fonds de Péréquation Départemental des Taxes Additionnelles aux Droits de Mutation (FDTA), du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDTP) ainsi que du produit des amendes de police.

3 - Pour la fixation et la révision des prix , tarifs et redevances divers.

4 - Pour la participation à des organismes divers :

- Désignation des Conseillers Généraux et des représentants du Conseil Général appelés à siéger au sein de divers organismes.

- Cotisation à divers organismes auxquels le Conseil Général a décidé d'adhérer.

- Décisions relatives aux modifications des statuts et ou au capital, à la gestion et au patrimoine des établissements publics départementaux, des SEM locales et organismes divers auxquels le Département adhère en vertu d'une décision du Conseil Général.

- Détermination de la composition, du nombre et du découpage territorial des Commissions Locales d'Insertion (CLI).

5 - Pour les demandes de participation financière auprès des personnes publiques ou privées, auprès de l'Union Européenne, de l'Etat et de la Région, pour la réalisation de projets présentant un intérêt départemental.

6 - En matière de droit de préemption.

- Création et modification des zones de préemption pour la mise en œuvre de la politique prévue à l'article L 142.1 du Code de l'Urbanisme,

- Exercice du droit de préemption dans les espaces naturels sensibles, tel qu'il est défini à l'article L 142-3 du Code de l'Urbanisme

- Décision de déléguer l'exercice de ce droit de préemption à l'occasion de l'aliénation d'un bien

7 - En matière de patrimoine départemental mobilier, immobilier, routier.

- Affectation, désaffectation, classement, déclassement, dévolution, échange, mise à disposition, location, vente, acquisition des biens meubles et immeubles du domaine public y compris routier et du domaine privé du département.

- Décisions de recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique des biens et des droits réels immobiliers nécessaires à la réalisation d'opérations, de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du département à notifier aux expropriés et d'autoriser le Président à répondre à leurs demandes.

- Déclarations de projets, sur l'intérêt général des opérations définies à l'article L.126-1 du Code de l'environnement.

- Toute décision relative à la concertation publique prévue à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme.

- Toute décision relative à l'organisation d'une concertation avec le public dans le cadre de l'élaboration des projets ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire par application de l'article L.110-1 4° du Code de l'environnement.

- Toute décision autorisant le Président à la mise en œuvre des mesures nécessaires à la réalisation des projets et opérations et notamment : demandes d'autorisation d'occupation ou d'utilisation des sols, demandes d'autorisations requises en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, demandes d'ouverture d'enquêtes réglementaires, etc...

- Dans le cadre de la participation du public aux projets d'aménagement ou d'équipement, les décisions relatives à la saisine de la Commission Nationale du Débat Public et les décisions relatives au principe et aux conditions de poursuite des projets prévus aux articles L.121-8 et suivants du Code de l'environnement.

- Fixation des capacités d'accueil des collèges.

- Sur proposition des conseils d'administration des établissements concernés, décisions fixant la liste des emplois, des logements situés dans les collèges ainsi que de leurs conditions d'occupation faisant l'objet de concessions de logements et le cas échéant, d'une simple occupation précaire

- Décisions relatives à la désaffectation totale ou partielle de biens meubles ou immeubles dépendant de biens mis à disposition du Département,

- Détermination des conditions dans lesquelles l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement.
- Décisions de ne pas opposer la prescription quadriennale,
- Acceptation des dons, legs et dévolutions à titre gratuit.
- Toute décision relative à la réintégration dans les services départementaux des activités conduites par des associations ou organismes divers et notamment s'attachant à la dévolution des biens meubles et immeubles de ces organismes.

8 - En matière financière :

- Création, suppression et modification de régies d'avances et de régies de recettes.
- Remise de dettes personnelles dans la limite des crédits d'admission en non valeur inscrits au budget du Département, sous réserve des compétences propres du Président du Conseil Général prévues en la matière à l'article L.262-41 du Code de l'action sociale et des familles.
- Remise de pénalités de retard en matière d'acquittement de taxes d'urbanisme perçues au profit du Département en application de l'article L. 251 du Livre des Procédures Fiscales.
- Mise en œuvre du droit d'option d'assujettissement à la T.V.A.

9 - En matière juridique.

- Avis départemental lorsque l'avis est requis par des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.
- Autorisation d'ester en justice pour le compte du Département donnée aux mandataires dans le cadre de la loi « MOP » n° 85-704 du 12 Juillet 1985 modifiée.
- Autorisation d'ester en justice au nom du Département.
- Approbation des contrats de transaction, décision de recourir à un mode alternatif de règlement des litiges.
- Approbation des indemnités d'assurance proposées, ceci notamment dans le cadre d'acceptations de remboursements d'assurance consécutifs à des sinistres.

10 - En matière de Ressources Humaines.

- Détermination de la liste des emplois pour lesquels les agents peuvent bénéficier :
 - * d'un logement de fonction ainsi que les modalités et conditions d'attribution de ces logements
 - * d'un véhicule de fonction.
- Adoption du plan de formation.
- Examen des demandes de remise gracieuse pour trop perçu de salaire

11 - En matière de mandats électifs exercés par les Conseillers Généraux.

- Octroi d'un mandat spécial et décision de remboursement des frais liés à l'exercice dudit mandat conformément à l'article L.3123-19 et R.3123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Marseille, le 4 avril 2008

Le Président
Jean-Noël GUERINI

* * * * *

COMMISSIONS ORGANIQUES DU CONSEIL GENERAL**DELIBERATION 4 AVRIL 2008*****- Solidarité**

- Prévention sanitaire et protection maternelle et infantile,
- Protection de l'enfance
- Personnes âgées
- Personnes handicapées
- Insertion sociale et professionnelle

***- Education, Animation et Vie Locale**

- Education, collèges
- Logement et Habitat
- Politique de la ville
- Aides aux communes et vie locale
- Vie associative
- Sports
- Culture
- Jeunesse
- Animations seniors
- Défense des Droits de la femme
- Anciens combattants
- Centres sociaux

***- Aménagement , développement et environnement**

- Aménagements routiers et sécurité routière
- Développement économique
- Développement durable et aménagement du territoire
- Développement Agricole
- Tourisme
- Transports
- Ports et pêche
- Affaires internationales et européennes
- Interventions humanitaires
- Méditerranée
- Enseignement supérieur, recherche et nouvelles technologies
- Espaces naturels et domaines départementaux
- Traitement des déchets ménagers
- Ressources naturelles et risques environnementaux
- Protection de l'étang de Berre
- Chasse et pêche

***- Administration Générale**

- Finances
- Marchés et délégations de services publics
- Ressources humaines
- Patrimoine et Bâtiments départementaux
- Communication institutionnelle et évènements de la collectivité
- Systèmes d'information et de télécommunication

COMMISSION SOLIDARITE
Présidente : Madame Danièle Garcia

M. Amiel
Mme Bernasconi
M. Boré
M. Bouvet
M. Brès
Mme Carlotti
M. Charroux
M. Conte
M. Fontaine
M. Garnier
M. Genzana
M. Gérard
M. Guérini

M. Guinde
M. Maggi
M. Miron
Mme Narducci
M. Povinelli
M. Rey
M. Rossi
Mme Sportiello
Mme Vassal
M. Vulpian
M. Zeitoun

COMMISSION EDUCATION, ANIMATION ET VIE LOCALE
Président : M. Jean-François Noyes

Mme Ayme Bertrand
M. Barthélémy
M. Benarioua
M. Boré
M. Brès
M. Chassain
M. Conte
Mme Ecochard
M. Fontaine
M. Garnier
M. Genzana
M. Giberti
M. Guérini
M. Guinde
M. Limousin
M. Maggi
M. Masse
M. Miron
M. Olmeta
M. Pezet
M. Rossi
M. Rouzaud
Mme Santoru
M. Vigouroux

COMMISSION AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT
Président : M. Hervé Schiavetti

M. Andréoni
M. Assante
Mme Ayme Bertrand
Mme Bernasconi
M. Bouvet
M. Brès
M. Burroni
Mme Carlotti
M. Charrier
M. Chassain
M. Conte
M. Gérard
M. Guérini
M. Guinde
M. Olmeta
M. Raimondi
M. Réault
M. Rey
M. Rouzaud
M. Simonpieri
M. Tassy
M. Vulpian
M. Weygand
M. Zeitoun

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE
Président : M. Michel Tonon

M. Assante
M. Bouvet
M. Brès
Mme Carlotti
M. Charrier
M. Chérubini
M. Di Nocera
Mme Garcia
M. Gérard
M. Giberti
M. Guérini
M. Guinde
M. Jibrayel
M. Jorda
M. Limousin
M. Malrait
M. Masse
M. Obino
M. Raimondi
M. Réault
M. Rouzaud
Mme Vassal
M. Vigouroux
M. Weygand

A Marseille, le 4 avril 2008

Le Président
Jean-Noël GUERINI

* * * * *

ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION
REPRESENTANTS DU CONSEIL GENERAL

DELIBERATION DU 4 AVRIL 2008

Etablissements

Représentants du Conseil Général

Marseille Les Grands Carmes

- Collège Privé Notre Dame De La Major
31/33 Montée Des Accoules
13002 - Marseille

M. Guérini

- Collège Privé Belsunce
13, Rue Fauchier
13002 - Marseille

M. Guérini

Marseille Belsunce

- Collège Privé Du Sacré Coeur
22, Rue Barthélemy
13001 - Marseille

Mme Sportiello

Marseille Notre Dame Du Mont

- Collège Privé Chevreul Champavier
22, Rue Brochier
13005 - Marseille

M. Zeitoun

- Collège Privé Cours Bastide
50, Rue De Lodi
13006 - Marseille M. Zeitoun

- Collège Privé Saint Vincent De Paul
30, Rue Stanislas Torrents
13006 - Marseille M. Zeitoun

- Collège Privé Gan Ami
47, Rue St Suffren
13006 - Marseille M. Zeitoun

- Collège Privé Saint Thomas D'aquin
23, Rue Dieudé
13006 - Marseille M. Zeitoun

- Collège Privé Saint Joseph Les Maristes
22/24, Rue Sainte Victoire
13006 - Marseille M. Zeitoun

Marseille Belle De Mai

- Collège Privé Saint ChArles (Boyer)
Rue Massot
13003 - Marseille Mme Narducci

Marseille Saint Mauront

- Collège Privé Saint Mauront
41, Rue Félix Pyat
13003 - Marseille M Noyes

- Collège Privé Notre Dame De La Viste
111, Chemin Henri Beyle
13015 - Marseille M Noyes

- Collège Privé Saint Joseph Viala
61, Bd Viala
13015 - Marseille M Noyes

Marseille La Blancarde

- Collège Privé Saint Bruno La Salle
8 A, Place E. Audran
13004 - Marseille Mme Carlotti

- Collège Privé Sainte Marie Blancarde
159, Bd De La Blancarde
13004 - Marseille M Di Nocera

- Collège Privé Chevreul De La Blancarde
1, Rue Saint François de Sales
13004 - Marseille M Di Nocera

Marseille Le Camas

- Collège Privé Saint ChArles (Camas)
21, Rue Du Camas
13005 - Marseille M. Rouzaud

Marseille Les Cinq Avenues

- Collège Privé Saint Joseph De La Madeleine
172 Bis, Bd De La Libération
13004 - Marseille Mme Carlotti

Marseille Saint Just

- Collège Privé Lacordaire
7, Bd Lacordaire
13013 - Marseille M. Pezet

- Collège Privé Yavné
44/46 Bd Barry
13013 - Marseille

M. Pezet

Marseille Saint Barthélémy

- Collège Privé De Tour Sainte
12 Avenue Tour Sainte
13014 - Marseille

M. Rossi

- Collège Privé Henri Margalhan
Chemin Du Four De Buze
13014 - Marseille

M. Rossi

Marseille La Capelette

- Collège Privé Ort Bramson
9 Rue Des Forges
13010 - Marseille

Mme Ecochard

Marseille Saint Giniez

- Collège Privé Saint Joseph De Cluny
160, Avenue Du Prado
13008 Marseille

Mme Vassal

-collège Privé Sainte Anne
18 Rue Thieux
13008 Marseille

Mme Vassal

- Collège Privé Provence
42, Bd E. Sicard
13008 – Marseille

Mme Vassal

Marseille Vauban

- Collège Privé Saint-Eugène de Mazenod
76, Rue Du Rouet
13008 - Marseille

M. Malrait

- Collège Privé Notre Dame De France
132, Rue Breteuil
13006 - Marseille

M. Malrait

Marseille La Rose

- Collège Privé Sévigné
1, Avenue De Saint Jérôme
13013 - Marseille

M. Weygand

Marseille Les Trois Lucs

- Collège Privé Hamaskaïne
60 Boulevard Pinatel
13012 - Marseille

M. Rey

- Collège Privé Notre Dame De La Jeunesse
Château Régis - Saint-menet
13011 Marseille

M. Assante

Marseille Sainte Marguerite

- Collège Privé Pastré - Sainte Marguerite
20 Avenue De La Grande Bastide
13009 - Marseille

M. Garnier

Marseille Mazargues

- Collège Privé Sainte Trinité
55, Avenue De Lattre De Tassigny
13009 - Marseille

M. Réault

Aix Sud Ouest

- Collège Privé De La Nativité
8 Rue J Andréani
13097 - Aix-en-Provence Cedex 2

M. Guinde

Aix Centre

- Collège Privé Saint Joseph
16, Cours Saint Louis
13100 - Aix-en-Provence

M. Genzana

- Collège Privé Sainte Catherine De Sienne
20 Rue Mignet
13100 - Aix-en-Provence

M. Genzana

Aix Nord Est

- Collège Privé Du Sacré Coeur
29, Cours Des Arts Et Métiers
13100 - Aix-en-Provence

M. Bouvet

- Collège Privé La Chesneraie
105 Chemin De La Bosque
13540 - Puyricard

M. Bouvet

Aubagne Ouest

- Collège Privé Sainte Marie
Chemin De Riquet
13400 - Aubagne

M. Fontaine

Aubagne Est

- Collège Privé Saint Augustin
Avenue Jean-augustin Ingres
13470 - Carnoux En Provence

M. Giberti

Arles Est

- Collège Privé Saint ChArles
2, Rue De La Calade
13200 - Arles

M. Schiavetti

Châteaurenard

- Collège Privé Saint-denys - Saint-joseph
28, Rue Du Moulin
13160 – Châteaurenard

Mme Ayme Bertrand

- Collège Privé Alpilles-durance
4, Rue Des Ecoles
13870 – Rognonas

Mme Ayme Bertrand

Châteauneuf - Cote Bleue

- Collège Privé Saint Louis
Route De Martigues
13180 - Gignac La Nerthe

M. Burroni

Marignane

- Collège Privé Sainte Marie
La Plaine Notre Dame
13700 - Marignane

M. Simonpieri

Les Pennes Mirabeau

- Collège Privé Sainte Elisabeth
Vieille Route De La Gavotte
13170 - Les Pennes Mirabeau

M. Amiel

Salon de Provence

- Collège Privé Viala Lacoste
76, Avenue G. Cabrier
13300 - Salon de Provence

M.Tonon

- Collège Privé La Présentation
162 Rue Maréchal Joffre
13300 - Salon de Provence

M.Tonon

Tarascon

- Collège Privé Sainte Marthe
Avenue Alphonse Daudet
13150 - Tarascon

M. Limousin

A Marseille, le 4 avril 2008

Le Président
Jean-Noël GUERINI

**REPRESENTANTS DU CONSEIL GENERAL AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION
DES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET MAISONS DE RETRAITE PUBLIQUES**

DELIBERATION DU 4 AVRIL 2008**I - ETABLISSEMENTS DE SANTE**

- Centre Hospitalier Régional
Assistance Publique De Marseille
2 Membres

M. Amiel, M. Rossi

- Centre Hospitalier Du Pays D'aix
1 Membre

M. Bouvet

- Hôpital D'Arles
1 Membre

M. Vulpian

- Hôpital D'Allauch
1 Membre

M.barthélémy

- Hôpital D'Aubagne
1 Membre

Mme Garcia

- Hôpital De La Ciotat
1 Membre

M. Fontaine

- Hôpital De Martigues
1 Membre

M.Charroux

- Hôpital De Saint-Rémy-de-Provence
3 Membres

Mm. Vulpian, Schiavetti , Brès

- Hôpital de Salon-de-Provence
1 membre

M. Vigouroux

- Hôpitaux des portes de Camargue
1 membre

M. Vulpian

- Centre Hospitalier Spécialisé
« Edouard Toulouse » à Marseille

M. le Président du Conseil Général ou son représentant et 5 membres

M. le Président du Conseil Général ou son représentant : M Benarioua

MM. Amiel, Jibrayel, Rossi, Noyes, Weygand

- Centre Hospitalier Spécialisé
« Montperrin » à Aix-en-Provence

M. le Président du Conseil Général ou son représentant et 5 membres

M. le Président du Conseil Général ou son représentant : M. Guinde

MM. Amiel, Gérard, Tassy, Bouvet, Jorda

- Centre Hospitalier Spécialisé
« Valvert » à Marseille

M. le Président du Conseil Général ou son représentant et 5 membres

M. le Président du Conseil Général ou son représentant : M Barthélémy

MM. Rey, Noyes, Masse M. Rossi, Rouzaud

II - MAISONS DE RETRAITE PUBLIQUES

Arrondissement de Marseille

- Cassis
10, avenue du Dr E. Agostini
13260 - Cassis
2 membres
Madame Garcia - M Fontaine

- Roquevaire - Auriol
Avenue des alliés BP 3
13717 Roquevaire cedex
2 membres - Madame Garcia, M.Fontaine

Arrondissement d'Istres

- Istres
40 - 42 Avenue Cardoline
13800 Istres
2 membres - M.Raimondi, M.Vigouroux

- Marignane
Route de Gignac
13700 Marignane
2 membres - M. Amiel, Burroni

- Saint Chamas
Bd Pasteur - 13250
St Chamas
2 membres : MM. Andréoni, Maggi

Arrondissement d'Aix-en-Provence

Etablissements

- Saint-Cannat
Avenue Pasteur
13760 Saint-Cannat
2 membres : MM. Brès, Guinde

- La Fare Les Oliviers
Avenue Du Pavillon
13580 La Fare : 2 membres

MM. Maggi, andréoni
- Lambesc
L'ensouleïado - 1, Avenue De Verdun
13410 - Lambesc
2 membres : MM. Gérard, Andréoni

Arrondissement d'Arles

Etablissements

- Barbentane
2, Rue Pujade
13570 Barbentane
2 membres : Mme. Ayme Bertrand, - M. Brès

- Maison de retraite intercommunale de la Durance (fusion des maisons de retraite de Noves et de Cabannes)
18, Avenue de St-Andiol
13440 Cabannes
2 membres ; MM. Chérubini, Brès

- Châteaurenard
64, avenue du Général de Gaulle
13160 - Châteaurenard
2 membres : Mme Ayme Bertrand, M. Brès

- Maussane
La Vallée des Baux
13520 Maussane Les Alpilles
2 membres : MM. Chérubini, Brès

- Maillane
25, rue Notre Dame
13910 - Maillane
2 membres : MM. Chérubini, Brès

- Eyragues
13630 - Eyragues
2 membres : Mme Ayme Bertrand, M. Brès

- Fontvieille
Foyer Alphonse Daudet
Avenue Des Moulins
13990 Fontvieille
2 membres : MM. Chérubini, Vulpian

- Port Saint Louis Du Rhône
Les Magnolias - Avenue Louis Gros
13230 - Port Saint Louis Du Rhône
2 membres : MM. Vulpian, Charrier

A Marseille, le 4 avril 2008

Le Président
Jean-Noël GUERINI

REPRESENTANTS DU CONSEIL GENERAL

A DIVERS ORGANISMES EXTERIEURS

SOMMAIRE

Finances

Juridique - Divers

Solidarité

Insertion

Personnes Agées - Personnes Handicapées

Protection De l'Enfance

Protection Maternelle Et Infantile - Santé

Environnement

Environnement

Forêts

Energie

Education

Construction - Patrimoine

Routes

Transports et Ports

Transports

Ports

Aménagement du Territoire

Economie

Relations Internationales

Recherche - Enseignement Supérieur

Recherche

Enseignement Supérieur

Agriculture

Tourisme

Politique De La Ville - Vie Locale

Politique De La Ville

Logement

Vie Locale

Jeunesse Et Sports

Jeunesse

Sports

Culture

FINANCES

- **Commission Départementale des Impôts Directs et des Taxes sur le chiffre d'affaires** pour la fixation des valeurs locatives des propriétés bâties et des coefficients d'actualisation

1 membre : M. Chérubini

- **Comité Départemental de délimitation des secteurs d'évaluation**

4 membres titulaires et suppléants Election à la proportionnelle au plus fort reste

Titulaires : MM. Gérard, Masse, Charroux, Réault

Suppléants : MM. Chérubini, Maggi, Malrait, Mme Santoru,

- **Commission départementale des évaluations cadastrales.**

4 membres titulaires et suppléants

Election à la proportionnelle au plus fort reste

Titulaires : MM. Gérard, Marius Masse, Malrait, Mme Santoru,

Suppléants : MM. Chérubini, Maggi, Jorda, Réault

- **Commission départementale des impôts directs locaux**

2 membres titulaires et suppléants

Election à la proportionnelle au plus fort reste

Titulaires : MM. Chérubini, Réault

Suppléants : M. Rossi, Mme Vassal

- **Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges relatifs aux marchés publics de Marseille**

2 membres titulaires et 2 suppléants

Titulaires : MM. Guinde , Mme Santoru

Suppléants : MM Rouzaud, Jorda

JURIDIQUE - DIVERS

- **Commission Départementale de Coordination des commandes publiques**

2 membres

M Guinde, Mme Santoru

- **Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics**

1 membre

1 administratif titulaire et 1 suppléant

M. Chérubini

- **Assemblée des Départements de France**

Collège associé : 1 membre

M. Chérubini

- Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale. - Conseil de Discipline de Recours de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

3 membres titulaires et 3 suppléants

Titulaires : Mmes Garcia, Santoru, M.Noyes,

Suppléants : MmM. Benarioua, Burroni, Charrier

- Commission tripartite locale pour les compétences transférées au Département par la Loi du 13 août 2004

12 membres

Mme Andréoni, Chérubini, Guerini, Guinde, Olmeta, Rouzard, Charroux, Charrier, Mmes Garcia, Ecochard, Narducci, Ayme Bertrand

- Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur

1 membre titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. Pavinelli

Suppléant : M. Rossi

- Commission de Surveillance des Centres de Détention :

. de Marseille

1 membre titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. Barthélémy

Suppléant : M. Olmeta

. d'Aix-en-Provence

1 membre titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. Guinde

Suppléant : M. Medvédowsky

. d'Arles

1 membre

M. Schiavetti

. de Tarascon

1 membre

M. Limousin

. De Salon de Provence

1 membre titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. Tonon

Suppléant : M. Conte

- Commission du Jury Criminel

5 membres

Mmes Ecochard, Narducci, Santoru, MM. Olmeta, Jorda

- Commission Consultative des Services Publics Locaux

7 membres titulaires et 7 membres suppléants

désignation à la représentation proportionnelle

7 représentants d'associations locales

cette élection fait l'objet d'un rapport séparé

SOLIDARITE

- Observatoire National de l'action sociale décentralisée (ODAS)

1 membre

Mme Narducci

- Commission Départementale d'Aide Sociale

3 membres titulaires et 3 suppléants

+ 1 fonctionnaire siégeant au Comité Départemental d'Insertion

Titulaires : Mme Narducci, MM. Benarioua, Charrier

Suppléants : MM. Jibrayel, Rossi, Jorda

Abstention du groupe Avenir du 13

Insertion

- Conseil Départemental d'Insertion

M. le Président du Conseil Général es qualité

7 membres titulaires dont 1 représentant de l'opposition

7 membres suppléants dont 1 représentant de l'opposition

à désigner ultérieurement

- Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion

1 titulaire et 1 suppléant

Formation spécialisée : Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique

1 titulaire et 1 suppléant

Titulaire : Mme Narducci

Suppléant : M. Rossi

Titulaire : Mme Narducci

Suppléant : M. Rossi

- Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE) de Marseille Provence Métropole (MPM) Centre

4 membres titulaires et 4 suppléants

Titulaires : Mmes Narducci, Sportiello,

MM Rouzaud, Jorda

Suppléants : M. Rossi, Mmes Carlotti, Ecochard, Santoru

- Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE) de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix :

3 membres

MM. Medvedowsky, Guinde, Tassy

- Plan Local d'Insertion Pour L'emploi (Plie) De Marseille Provence Métropole Est (La Ciotat) :

2 membres

M Barthélémy, M. Fontaine

- Plan Local D'insertion Pour L'emploi (Plie) Ouest Provence (Istres) :

2 membres

MM. Raimondi, Vigouroux

- Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE) Marseille Provence Métropole Ouest (Marignane)

Le Président du Conseil Général ou son représentant

M.Burroni

- Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE) de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre (Martigues)

Le Président du Conseil Général ou son représentant

M Charroux

- Plan Local D'insertion Pour L'emploi (Plie) De La Communauté D'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (Arles)

Le Président du Conseil Général ou son représentant

M.Vulpian

- AMGAR Association Municipale pour la Garantie d'Accès au Logement

assemblée générale et conseil d'administration

1 membre

Mme Narducci

- Service Provençal d'Encouragement et de Soutien

1 membre

M. Rossi

- Commission départementale consultative des gens du voyage

4 membres

MM. Obino, Maggi, Tassy, Mme Santoru

- Plan Départemental d'action pour le logement des plus défavorisés

Comité de Pilotage

le Président du Conseil Général ou son représentant : Mme Narducci

3 titulaires : MM. Guinde, Rouzaud, Fontaine

3 suppléants : mes Ecochard, Santoru, M Noyes

Comité Directeur du Fonds de Solidarité pour le Logement

Le Président du Conseil Général ou son représentant

2 titulaires et 2 suppléants

Représentant du Président : Mme Narducci

Titulaires : MM. Guinde, Rouzaud, Fontaine

Suppléants : Mmes Ecochard, Santoru, M Noyes

Représentant du Président : Mme Narducci

Titulaires : MM. Rossi, Fontaine

Suppléants : M. Rouzaud, Mme Santoru

Comités locaux d'attribution des aides

Marseille 1

1 représentant du Président

Mme Narducci

Marseille 2

1 représentant du Président M. Rossi

. Aix-en-Provence

1 représentant du Président M. Guinde

. Arles

1 représentant du Président M. Schiavetti

. Istres

1 représentant du Président M. Vigouroux

Personnes Âgées - Personnes Handicapées

Personnes Agées

- Entraide Solidarité 13

(sans voix délibérative)

Assemblée générale - 6 membres en qualité d'auditeurs

Mmes Sportiello, Garcia, MM Rossi, Barthélémy, Benarioua, Charrier,

- Centre Gérontologique Départemental

. Conseil d'Administration

6 membres dont un représentant le Président

Représentant du Président : M Masse

Mme Sportiello MM. Rossi, Zeitoun, Rey, Jorda

- Conseil d'Administration de l'Association « Résidence Foyer la Ben Vengudo » à Rognonas

1 membre

M. Brès

- Foyer Logement Alphonse Daudet Fontvieille

2 membres

MM. Chérubini, Vulpian

Personnes Handicapées

- Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) (ex C.O.T.O.R.E.P.)

2 membres + 2 suppléants

Titulaires : M Amiel Charroux

Suppléants : MM. Garnier, Jorda

- Institut Départemental d'Aveugles

. Conseil d'Administration :

3 membres dont un représentant le Président

Représentant du Président : Mme Narducci

MM. Zeitoun, Charroux

- Centre d'Aide par le Travail du Puy Sainte Réparate

Conseil d'Administration :

2 membres

MM. Medvedowsky, Gérard

Foyer de Vie et Foyer :

2 membres

MM. Medvedowsky, Charroux

- Association Régionale pour l'Intégration (ARI)

Conseil d'Administration - 2 membres

MM. Rossi, Charroux

- Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées (C.R.E.A.I.)

1 membre : le Président du Conseil Général ou son représentant

M.Amiel

- Fondation Hôpital Saint-Joseph

Conseil d'Administration :

1 membre

M. Amiel

- Institut médico-éducatif public Saint Antoine à Isle sur Sorgues

1 membre

M le Professeur Alliez Chef de service au CHU Nord de Marseille

- Groupe Départemental de Coordination Handiscol

1 membre

M Charroux

- Commission Paritaire Consultative entre les représentants des autorités de tarification et les représentants des établissements

2 titulaires et 2 suppléants

Titulaires : MM. Rossi, Charroux

Suppléants : M. Amiel, Mme Santoru

- Commission Interrégionale de la Tarification Sanitaire et Sociale de Lyon

1 membre

M Charroux

- Association « La Chrysalide »

Conseil d'Administration : 1 membre et 1 suppléant

Titulaire : M Charroux

Suppléant : Mme Narducci

- Association de Placement et d'Aide pour Jeunes Handicapés (A.P.A.J.H.)

1 membre à voix consultative

M Charroux

- Association d'Aide aux Victimes d'Actes de Délinquance (A.V.A.D.)

Comité de pilotage du service d'Aide aux Victimes d'Urgence (SAVU)

1 membre

M. Olmeta

Protection de l'Enfance

- A.D.D.A.P. Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention

5 membres à titre consultatif

MM. Amiel, Barthélémy, Weygand, Rossi,

Mme Santoru

- Association des Foyers et Ateliers de Prévention « Maison de l'Apprenti » :

1 membre

M.Noyes

- Association du Service Social de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des jeunes adultes des Bouches-du-Rhône (ASSSEA 13)

Conseil de Direction :

1 membre

M .Amiel

- Association pour la Réinsertion de l'Enfance et de l'Adolescence. Comité de Gestion :

1 membre

M.Amiel

- Association Départementale pour la Sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (ADSEM)

1 membre

M. Amiel

- Conseil Départemental de Prévention

4 membres

Mme Narducci, MM. Amiel , Rossi, Charrier

- Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Marseille

1 membre

M. Barthélémy

- Conseil communal de prévention de la délinquance aixois

1 membre

M. Guinde

- Conseil Intercommunal de prévention de la délinquance - SIVOM Collines Durance :

1 titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. Conte

Suppléant : M. Gérard

- Conseil Communal de Prévention de la Délinquance d'Aubagne (C.C.P.D.)

1 membre

Mme Garcia

- Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance - Communauté de Communes Rhône Alpilles Durance

1 membre

M. Chérubini

- Centre communal d'action sociale de Miramas

commission de réussite éducative

1 membre

M. Andréoni

- Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et Sociale de PACA (CROSS PACA)

1 membre titulaire et 1 membre suppléant

Titulaire : M. Rossi

Suppléant : Madame Sportiello

- Comité de Concertation des Assistants Familiaux

1 membre

M. Amiel

- Groupement Régional pour l'Action et l'Information des Femmes (G.R.A.I.F.) :

1 membre

Mme Santoru

- Observatoire Départemental de la Protection de l'enfance (ODPE)

4 membres

M.Amiel, Barthélémy, Benarioua, Mme Narducci

- Centre Médico-Psycho-Pédagogique d'Arles «La Roquette». Comité de Gestion :

1 membre

M Schiavetti

- Centre Départemental Spécialisé d'Education de l'Enfance des Cadeneaux - Conseil d'Administration

2 membres dont un représentant le Président

Représentant du Président : M. Amiel

M. Benarioua

- I.M.P. des Trois Lucs - Conseil d'Administration

3 membres dont un représentant le Président

Représentant du Président : M. Marius Masse

MM. Barthélémy, Assante

- Centre Médico-Psycho-Pédagogique «les heures claires « d'Istres »

3 membres dont un représentant le Président

Représentant du Président : M. Raimondi

M. Vigouroux, Mme Santoru

Protection Maternelle et Infantile - Santé

- Comité Départemental de l'Education Sanitaire et Sociale (CODES) 2 membres

Mme. Narducci, M Jorda

- Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente et des Transports Sanitaires

2 membres titulaires et 2 membres suppléants

Titulaires : MM. Amiel, Guinde

Suppléants : MM. Rouzaud, Schiavetti

. Sous Comité Départemental des Transports Sanitaires

1 membre

M. Guinde

- Comité Départemental de Liaison et de Coordination des Services Sociaux

5 membres dont un représentant le Président

Représentant du Président : Mme Narducci

l

MM. Jibrayel, Rossi, Benarioua, Noyes

- Comité Régional pour la Formation Continue, l'Education Permanente et l'Information Sanitaire

- 1 membre

Mme Ecochard

- Comité Départemental de Lutte contre la Toxicomanie

1 membre

M. Amiel

- Ecole de Service Social de Provence

1 membre

M. Rossi

- Conseil Départemental de l'Accès au Droit

1 membre administrateur du Conseil National

M. Olmeta

- Commission d'organisation de la transfusion sanguine

1 membre

Titulaire : M. Amiel

Suppléant : M. Obino

- Association des crèches et haltes garderies d'Aix-en-Provence

1 membre

M. Guinde

- Marseille - Enfance

Association qui gère les crèches familiales de Marseille :

1 membre

M. Amiel

- Conseil Départemental de Santé Publique 3 Membres

MM. Amiel, Rossi, Charroux

- Conférences Sanitaires de Territoires

1 membre par conférence

Territoire n° 5 - Bouches-du-Rhône Nord

Territoire n° 6 - Bouches-du-Rhône Sud

Territoire n° 9 - Vaucluse - Camargue

N°5 : M. Amiel

N°6 : M. Barthélémy

N°9 : M. Schiavetti

- Conférence régionale de Santé

1 membre

M. Michel Amiel

- Commission régionale de concertation en santé mentale

1 membre

M. Michel Amiel

- Conseil Départemental de Santé Mentale

3 membres titulaires

3 membres suppléants

(1 titulaire et 1 suppléant siégeant au CHS Valvert ou au CHS Montperrin)

Titulaires : MM. Noyes, Guinde, Charroux

Suppléants : MM. Rossi, Barthélémy, Jorda

- Comité Départemental de la Ligue Nationale

contre le Cancer :

1 membre

M. Amiel

- Association ARCADES

1 membre en qualité de membre de droit

6 membres du conseil d'administration

M. Amiel En Qualité de Membre De Droit

MM. Olmeta, Obino, Mmes Ecochard, Narducci, Carlotti, Santoru

- Comité de pilotage du dépistage du cancer du sein

1 membre

Mme Santoru

- Comité Régional chargé du programme régional d'accès à la prévention et aux soins

1 titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. Amiel

Suppléant : M. Obino

- Conseil régional de la qualité des soins

1 titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. Amiel

Suppléant : M. Obino

ENVIRONNEMENT

Environnement

- Fondation du Parc Naturel Régional de Camargue

Conseil d'Administration

2 membres

MM. Gérard, Schiavetti

- Réserve Nationale de Camargue

1 membre

M. Gérard

- Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional de Camargue

3 titulaires et 3 suppléants

Titulaires : MM . Gérard, Vulpian, Schiavetti

Suppléants : MM Rouzaud, Raimondi, Charrier

- Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

. Conseil de Rivage

1 membre titulaire et 1 suppléant

. Comité Départemental de Gestion des terrains acquis par le Conservatoire

4 membres

Titulaire : M. Gérard

Suppléant : Schiavetti

MM. Burroni, Gérard, Raimondi, Schiavetti

Abstention du groupe Avenir du 13

- Syndicat Mixte pour la Gestion du Domaine de la Palissade

2 titulaires - 3 suppléants

Titulaires: MM. Gérard, Schiavetti

Suppléants: MM. Raimondi, Vulpian, Charrier

- Syndicat Mixte « de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles »

3 membres titulaires et 3 suppléants

Titulaires: MM. Chérubini, Vulpian, Vigouroux

Suppléants: MM. Conte, Gérard, Schiavetti

- Syndicat Mixte pour la gestion du Parc Marin de la Côte Bleue

. Comité Syndical : 2 titulaires et 2 suppléants

. Bureau : 1 membre

Titulaires: MM. Burroni, Charroux

Suppléants: M. Andréoni, Mme Santoru

M. Burroni pour le bureau

- Syndicat Concors Saint-Victoire - Conseil Syndical

9 membres titulaires et 9 membres suppléants

Titulaires: Mme Garcia, Mm. Gérard, Guinde, Conte Medvedowsky, Amiel, Tassy, Jorda, Bouvet

Suppléants: MM. Masse, Rouzaud, Mme Ecochard, Mm. Burroni, Povinelli, Rossi, Pezet, Fontaine, Barthélémy

- Comité Consultatif Gestion de la Réserve Naturelle de la Ste-Victoire

1 membre

M. Guinde

- Groupement d'Intérêt Public pour la gestion du Massif des Calanques

3 membres titulaires et 3 suppléants

Titulaires: MM. Olmeta, Gérard, Charrier

Suppléants: MM. Rouzaud, Rossi, Fontaine

Abstention du groupe Avenir du 13

- Agence Régionale pour la Protection de l'Environnement (ARPE)

2 membres

MM. Gérard, Fontaine

- Etablissement public territorial de bassin Territoire Rhône 4 membres

Commission Bas Rhône

4 membres

MM. Conte, Limousin, Vulpian, Schiavetti

MM. Burroni, Vulpian, Chérubini, Charrier

- ATMO PACA

1 titulaire et 1 suppléant titulaire : M. Raimondi

Suppléant : M. Guinde

- AIRFOBEP

1 membre

M Raimondi

- Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome d'Avignon Caumont

1 membre titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. Chérubini

Suppléant : M. Gérard

- Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Marseille Provence

2 titulaires - 2 suppléants

Comité Permanent : 1 membre

Titulaires: MM. Burroni, Obino

Suppléants: Mm. Andréoni, Vigouroux

Titulaire: M. Vigouroux

Suppléant: M. Burroni

- Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome d'Aix-les-Milles

1 titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. Guinde

Suppléant : M. Gérard

- Centre d'Etudes Nucléaires de Cadarache. Comité Consultatif Régional

1 membre

M. Medvedowsky

- Commission Locale d'Information sur Cadarache

1 membre représentant du Président et 3 membres dont 1 siègera au conseil d'administration

Président délégué :M. Medvedowsky

MM. Gérard, Guinde, Jorda

- Commission d'Information autour des sites nucléaires militaires - Base aérienne d'Istres

1 titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. Raimondi

Suppléant : M. Vigouroux

- Association Cyprés - Centre d'Information du public pour la prévention des risques industriels et la protection de l'environnement

- 1 membre

M. Raimondi

- Groupement d'Intérêt Public pour la réhabilitation de l'Etang de Berre

1 membre

Titulaire : M. Burroni

Suppléant : M. Raimondi

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du Bassin Versant du Verdon

. Commission locale de l'eau

1 titulaire + 1 suppléant

Titulaire : M. Burroni

Suppléant : M. Pezet

- Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Arc SABA - Commission locale de l'eau

1 titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. Tassy

Suppléant : M. Maggi

- Comité de rivière de la Cadière et de l'Etang de Bolmon

1 membre

M. Obino

- Commission RAMOGE - Protection du Littoral

1 membre

M. Schiavetti

- Comité De Gestion Des Poissons Migrateurs Du Bassin Rhône Méditerranée Corse

1 titulaire - 1 suppléant

Titulaire : M. Tassy

Suppléant : M. Schiavetti

- Institut Méditerranéen de l'Eau

1 membre

M. Schiavetti

- Agence de l'Eau - Comité de Bassin Rhône Méditerranée Corse

1 membre titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. Burroni

Suppléant : Charrier

- Plan Régional d'élimination des déchets industriels

1 membre

M. Gérard

- Plan d'Elimination des déchets d'activités de soins - Commission Régionale

1 membre

M. Gérard

- Commission chargée du Plan d'élimination des déchets du bâtiment et des travaux publics

4 titulaires et 4 suppléants

Titulaires: MM. Gérard, Maggi, M. Masse, Jorda

Suppléants: Mm. Conte, Rouzaud, Jibrayel, Fontaine

- Commission consultative du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Le Président du Conseil Général ou son représentant 15 membres

Représentant du Président : M. Gérard

MM. Barthélémy, Rouzaud, Conte, Guinde, Jibrayel , Raimondi, Maggi, Noyes, Vigouroux , Rossi, Tassy, Vulpian , Fontaine , Charrier, Assante

- Comité départemental de concertation sur l'épandage des boues de stations d'épuration urbaines en agriculture

1 membre

M. Vulpian

- Réseau IDEAL

1 membre

M. Gérard

- Syndicat intercommunal de la Touloubre

Comité de rivière

1 membre

M. Maggi

- Fédération Nationale des Collectivités pour le Compostage

2 titulaires - 2 suppléants

Titulaires : MM Gérard, Vulpian

Suppléants : MM Conte, Maggi

- Commission Départementale de la nature, des paysages et des sites

2 membres

Formation spécialisée des carrières

1 membre M Gérard

MM Gérard, Guinde

- Association des cités et régions pour le recyclage et la gestion durable des ressources (ACR+)

1 membre

M Raimondi

- Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

2 titulaires et 2 suppléants

Titulaires : MM, Gérard, Raimondi

Suppléants : Mm Burroni, Charroux

Forêts

- Service départemental d'Incendie et de Secours

Election à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne (art L 1424-24 du CGCL)

* Conseil d'Administration

14 membres titulaires et suppléants

cette élection fait l'objet d'un rapport séparé

- Commission Consultative Départementale de la protection civile, de la sécurité et de l'accessibilité

3 membres titulaires + 3 membres suppléants

Titulaires: MM. Maggi, Jibrayel, Charroux

Suppléants: MM. Gérard, Rossi, Mme Santoru

- Observatoire Départemental du Volontariat dans les corps de Sapeurs-Pompiers

2 membres

MM. Gérard, Jorda

- Entente Interdépartementale en vue de la protection de la forêt méditerranéenne contre l'incendie

Conseil d'Administration :

3 membres dont 1 pour le Bureau

MM. Gérard, Guinde, Fontaine

Pour le Bureau : M. Gérard

- Commission régionale de la forêt et des produits forestiers

1 membre

M. Gérard

- Conseil d'Orientation de la Forêt Méditerranéenne

1 membre

M. Gérard

- Association des communes forestières des Bouches-du-Rhône

1 membre

M Gérard

Energie

- Agence Régionale de l'Energie (A.R.E.N.E)

2 membres

MM. Raimondi, Schiavetti

EDUCATION

- Institut Universitaire de Formation des Maîtres

1 membre

M. Weygand

- Conseil Départemental de l'Education Nationale

5 membres titulaires et 5 suppléants

Titulaires : Mme Ecochard, Mm. Weygand, Olmeta, Jorda, Charroux

Suppléants : Mmes Carlotti, Santoru,

MM. Rouzaud, Rossi, Charrier,

- Conseil Académique de l'Education Nationale

2 membres titulaires et 2 suppléants

Titulaires : Mme Ecochard, Fontaine

Suppléants : MM. Weygand, Charrier

- Conseil Académique des Langues Régionales de l'Académie d'Aix Marseille

1 membre

M Guinde

- Conseil Académique pour la scolarisation des Élèves Handicapés

1 membre

Mme Ecochard

- Conseil Académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères

1 membre

Mme Ecochard

- Commission Régionale compétente en vue de l'attribution de bourses nationales du second degré

- 1 membre

Mme Ecochard

- Commission Départementale compétente en vue de l'attribution de Bourses Nationales du second degré

- 3 membres

Mme Ecochard, MM. Rossi, Fontaine

- Centre Régional de Documentation Pédagogique Conseil d'administration

1 membre + 1 membre désigné en l'absence de nomination d'autre département

Mme Ecochard, M. Weygand

- Comité consultatif du Centre Départemental de Documentation Pédagogique

2 membres

Mme Ecochard, M Charrier

- Lycée Georges Duby à Luynes

Section internationale anglaise

1 membre

M. Guinde

- Lycée Agricole d'Aix-Valabre à Gardanne

. Conseil d'Administration

1 membre titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. Vulpian

Suppléant : Jorda

- L.E.P. Agricole Les Alpilles à Saint-Rémy-de-Provence

1 membre titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. Chérubini

Suppléant : M. Gérard

- Fondation Félix Abram - Domaine du Merle

1 membre titulaire et 1 membre suppléant

Titulaire : M. Vulpian

Suppléant : M. Chérubini

- Centres d'Information et d'Orientation du Département :

1 Conseiller Général par C.I.O.

Arles	M. Schiavetti
La Ciotat	M. Boré
Aix-en-Provence	M. Medvedowsky
Martigues	M. Charroux
Aubagne	M. Fontaine
Salon	M. Conte
Istres	M. Raimondi
Ensemble des CIO de Marseille	Mme Ecochard

- Commission de Concertation académique pour l'enseignement privé

1 membre titulaire et 1 suppléant

Titulaire : Mme Ecochard

Suppléant : M. Guinde

- Centre Régional d'Education Populaire et de Sports (CREPS)

1 membre

M. Rouzaud

- Conseil de Perfectionnement de la Formation Continue GRETA de l'arrondissement de Marseille

1 membre

Mme Ecochard

- Conseil de Perfectionnement de la Formation Continue GRETA hors Marseille

1 membre

Mme Santoru

- Commission Départementale de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle Agricole

1 membre titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. Vulpian

Suppléant : M. Brès

- Commission de concertation ORDINA 13

M. le Président ou son représentant Conseiller Général délégué à l'Education

Mme Ecochard

- Commission Hygiène et sécurité du Collège Simone de Beauvoir à Vitrolles

1 membre

M Andréoni

CONSTRUCTION - PATRIMOINE

- Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)

6 membres

MM. Vigouroux, Povinelli, Tonon, Obino, Malrait, Schiavetti

- SEM Treize Développement

Conseil d'administration

6 membres dont 1 ayant délégation de signature

Assemblée générale : 1 titulaire 1 suppléant

MM. Andréoni, Rouzaud, Noyes, Gérard, Rey, Charrier,

Délégation de signature : M. Rouzaud

Titulaire: Mme. Ecochard

Suppléant : M. Olmeta

ROUTES**- Société ESCOTA**

Assemblée générale

1 membre

M. Tassy

- Autoroutes du Sud de la France

Assemblée Générale - le Président ou son représentant

M. Vulpian

- Syndicat mixte des traversées fluviales du delta du Rhône

5 titulaires et 5 suppléants

Titulaires : MM. Andréoni, Charrier , Vulpian, Gérard, Schiavetti

Suppléants : MM.Vigouroux , Conte, Burroni, Raimondi, Chérubini

- Comité de pilotage des études du pont de Barcarin

MM Andréoni, Schiavetti, Charrier, Chassain

- Comité de pilotage Ponts de Pertuis et Cavillon

3 représentants

MM. Medvedowsky, Andréoni, Brès

- Association des Départements Cyclables

1 membre titulaire et 1 membre suppléant

Titulaire : M. Andréoni

Suppléant : M. Rouzaud

- Commission Départementale de la Sécurité Routière. 1^{ère} Section (Enseignement de la conduite automobile)

2 membres

. 2^{ème} Section (épreuves sportives)

3 membres

MM. Andréoni, Guinde

Mm. Andréoni, Rouzaud, Jorda

- Plan Départemental d'Action de la Sécurité Routière. PDASR

Groupe de Pilotage

2 membres

MM. Andréoni, Jorda

Transports**Régie Départementale des Transports**

. Conseil d'Administration 9 membres

A désigner sur proposition de la RDT 13

2 experts - 1 représentant des usagers

3 représentants du personnel

MM. Amiel, Andréoni, Gérard, Guinde, Burroni, Charrier, Fontaine,
Mmes Narducci, Ayme Bertrand

ces désignations auront lieu ultérieurement sur propositions de la RDT13

- Régie des Transports de Marseille

. Conseil d'Administration

1 membre

M. Rouzaud

- Comité Régional des Transports

1 membre titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. Guinde

Suppléant : M. Andréoni

- Groupement des Autorités Responsables de Transports (G.A.R.T.)

1 titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. Guinde

Suppléant : M. Andréoni

- Institut Méditerranéen des Transports Maritimes

2 membres

MM. Charrier, Guinde

- Association d'exploitation du serveur d'information multimodale dans le domaine des déplacements, serveur LE PILOTE

. Assemblée générale et Conseil d'Administration :

3 titulaires et 3 suppléants

Titulaires: MM. Andréoni, Masse, Guinde

Suppléants: Mm Rossi , Barthélémy , Fontaine

- Syndicat Mixte des transports de l'est de l'Etang de Berre

1 titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. Andréoni

Suppléant : M. Guinde

- Syndicat Mixte Saint-Charles (gare routière)

2 titulaires - 2 suppléants

Titulaires : M. Guinde, Mme Narducci

Suppléants : M. Andréoni, Mme Sportiello

Ports

- Conseils Portuaires

Martigues - Ports de Ferrières et de l'Île Berre l'Étang

M. Charroux

M. Charrier

- Conseils Portuaires de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

1 titulaire et 1 suppléant pour chaque conseil portuaire

* Sausset les Pins

* Carry le Rouet

* Petits ports de la Côte Bleue : Rouet, Madrague de Gignac, Figuières, Petit de Grand Méjean, Vesse

* Grands ports de Marseille : Pointe-Rouge, Vieux Port.

* Petits ports de Marseille : Vallon des Auffes, Fausse Monnaie, Malmousque, Madrague de Montredon, Escalette, Croisettes, Goudes Callelongue, Morgiou, Sormiou

Titulaire : M. Burroni Suppléant : M Charroux

Titulaire : M. Burroni Suppléant : M Charroux

Titulaire : M. Burroni Suppléant : M Charroux

Titulaire : Mme Sportiello Suppléant : M Olmeta

Titulaire : M. Olmeta Suppléant : Mme Sportiello

- Commission Régionale de Modernisation et de Développement de la flotte de pêche artisanale et des cultures marines

1 représentant

M. Charrier

- Société Nationale de Sauvetage en Mer

Conseil d'Administration - 1 membre

M. Charrier

- Commission Régionale de Programmation des Affaires Maritimes (COREPAM)

1 titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. Charrier

Suppléant : M. Burroni

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance

4 membres titulaires - 4 membres suppléants

Titulaires : MM. Conte, Andréoni , Chérubini, Brès

Suppléants : MM. Gérard, Medvedowsky, Guinde, Obino

Abstention du groupe Avenir du 13

- Syndicat mixte d'études d'aménagement d'équipement et de gestion de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois

9 membres titulaires et 9 suppléants Titulaires: MM., Guérini, Zeitoun , Gérard, Guinde Medvedowsky, Obino, Tassy, Amiel , Jorda

Suppléants: MM. Burroni, Masse, Rossi, Maggi, Noyes Andréoni, , Barthélémy, Raimondi, Charroux

- Compagnie Nationale du Rhône

1 membre

M. Guérini

- Etablissement Public Foncier en Région Provence Alpes Côte d'Azur

9 membres

MM. Guérini, Gérard, Andréoni, Maggi, Raimondi, Vulpian, Charrier, Charroux, Mme Ayme Bertrand

- Conseil d'Administration des voies navigables de France

Commission territoriale PACA

- 1 représentant

M. Schiavetti

- Association Mer du Nord-méditerranée

1 membre

M. Schiavetti

- Euroméditerranée Etablissement Public d'Aménagement

Le Président du Conseil Général + 1 membre

M. Guérini, Mme Narducci

- Zone Franche Urbaine de Marseille

1 membre M : Zeitoun

- Commission départementale de la présence postale territoriale

2 membres

MM. Conte, Schiavetti

- Conférence Régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire

Le Président et 1 membre

M Zeitoun

- Directive Territoriale d'Aménagement des Bouches-du-Rhône Comité de suivi

1 titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. Zeitoun

Suppléant : M. Raimondi

- Comité Départemental D'information Géographique

1 membre M. Weygand

- SEMIDEP La Ciotat Conseil d'Administration

3 membres

Assemblée Générale

1 membre

Conseil d'administration : MM. Charrier, Zeitoun,

Mme Sportiello

Assemblée générale : M Fontaine

- Syndicat Mixte Euro Alpilles

3 titulaires et 3 suppléants

Titulaires : MM. Zeitoun, Vigouroux, Andréoni

Suppléants : Mm. Raimondi, Gérard, Charroux

- Agence Foncière Marseille Métropole (en cours de liquidation)

1 membre

M.chérubini

- Représentation du Conseil Général aux réunions relatives au Plan Local d'Urbanisme et aux autres documents d'urbanisme de la Ville de Marseille

2 membres

MM. Masse, Olmeta

- Schémas de cohérence territoriale (SCOT)

1 titulaire : le délégué à l'aménagement du territoire et 1 suppléant désigné par la commission permanente pour chacun des SCOT

Titulaire : M Raimondi en qualité de délégué à l'aménagement du territoire

SCOT Ouest Etang de Berre

Suppléant : M. Charroux

SCOT Marseille Provence Métropole

Suppléant : M Weygand

SCOT de la Communauté du Pays d'Aix

Suppléant : M Guinde

SCOT de la Communauté d'agglomération Agglopoie Provence

Suppléant : M Maggi

SCOT du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Mme . Garcia

SCOT du Pays d'Arles Suppléant M. Vulpian

- Plans locaux d'Urbanisme

Aix-en-Provence	M. Guinde
Allauch	M. Barthélémy
Alleins	M. Conte
Arles	M. Vulpian
Aubagne	Mme Garcia
Beaurecueil	M. Tassy
Cabriès	M. Amiel
Carry le Rouet	M. Burroni
Charleval	M. Gérard
Châteauneuf Le Rouge	M. Tassy
Châteauneuf Les Martigues	M. Andréoni
Châteaurenard	M. Chérubini
Coudoux	M. Maggi
Ensues La Redonne	M. Burroni
Fuveau	M. Tassy
Fos Sur Mer	M. Vigouroux
Gardanne	M Jorda
Gémenos	M. Fontaine
Gignac	M. Burroni
Grans	M. Tonon
Istres	M. Raimondi
Jouques	M. Medvedowsky
La Ciotat	M. Andréoni
Lambesc	M. Gérard
La Roque d'Anthéron	M. Gérard
Lamanon	M Conte
Le Rove	M. Burroni
Le Paradou	M. Chérubini
Martigues	M. Charroux
Mimet	M. Garcia
Miramas	M. Raimondi
Peynier	M. Tassy
Pellissane	M. Maggi
Plan de Cuques	M. Povinelli

Plan d'Orgon	M. Brès
Port de Bouc	Mme Santoru
Port St Louis du Rhône	M. Charroux
Rousset	M. Tassy
Roquefort la Bedoule	M. Povinelli
Salon de Provence	M. Conte
Saint Andiol	M. Brès
Saint Martin de Crau	M. Schiavetti
Saintes Maries de la Mer	M. Charrier
Sausset les Pins	M. Burroni
Sénas	M.Brès
Simiane-collongue	M.Jorda
Septèmes	M. Amiel
Vauvenargues	M. Guinde
Velaux	M Andréoni
Ventabren	M. Maggi

ECONOMIE

- Port Autonome

. Conseil d'Administration

1 membre

M. Guérini

- Comité des bassins Est

1 membre

M. Zeitoun

- Commission locale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille

3 membres

MM. Zeitoun , Raimondi, Weygand

- Commission locale de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Arles

3 membres

MM. Chérubini, Vulpian, Schiavetti

- Commission Consultative Economique de l'Aéroport Marseille Provence

1 membre

M. Zeitoun

- Comité Régional pour l'information Economique et Sociale (C.R.I.E.S.)

1 membre

M. Zeitoun

- Comité Départemental de la Formation Professionnelle de la Promotion Sociale et de l'Emploi

2 titulaires et 2 suppléants

Titulaires : Mme Narducci, Zeitoun

Suppléants : MM. Rouzaud, Fontaine

. Délégation Permanente du Comité

2 titulaires et 2 suppléants

Titulaires : M. Rossi, Mme Narducci

Suppléants : MM Zeitoun, Fontaine

. Commission d'Orientation et de Formation des Jeunes

2 membres titulaires et 2 suppléants

Titulaires : MM. Barthélémy, Jorda

Suppléants : M Benarioua, Fontaine

- Commission de programmation régionale des fonds européens

1 membre

M. Zeitoun

- Association du Grand Luminy

1 titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. Weygand

Suppléant : M. Olmeta

- Pays d'Aix Développement

1 membre

M. Guinde

- Association SIEM (Semaine Internationale de l'Eau de Marseille) Hydrotop

1 membre

M. Schiavetti

- Provence Promotion Conseil d'Administration

3 membres

MM. Guerini, Zeitoun , Tonon

- Communauté Economique et Financière Méditerranéenne (CEFIM) Conseil d'Administration

3 membres

MM. Zeitoun, Conte, Mme Carlotti

- SOMUPACA Société Coopérative et Mutuelle de la Région PACA

1 représentant au Conseil d'Administration

M. Zeitoun

- Comité du Bassin d'Emploi Aubagne - La Ciotat

1 membre

M. Jorda

- Ville et Aéroport

1 membre

M. Zeitoun

- Mission de développement économique régional

2 membres

MM. Zeitoun, Olmeta

- Observatoire départemental de l'équipement commercial

2 membres titulaires et 2 suppléants

Titulaires: MM. Amiel, Zeitoun

Suppléants: MM. Obino, Tassy

- Commission Régionale des aides publiques aux entreprises

1 membre

M. Zeitoun

- SAMENAR

. Conseil d'administration : 1 membre

. Collège des Censeurs : 1 membre

. Comité d'engagement : 1 administratif

M. Zeitoun

Censeur : M. Benarioua

- SEM AGORA centre des congrès d'Aubagne

1 membre

M. Zeitoun

RELATIONS INTERNATIONALES

- Association CERCLE

Centre d'Etudes et de Recherches sur les Collectivités Locales Européennes

1 membre

M. Conte

- Conservatoire des Cuisines Méditerranéennes

1 membre

Mme. Carlotti

- Institut de la Méditerranée

2 membres titulaires et 2 suppléants

Titulaires : M. Conte, Mme Carlotti

Suppléants : M. Weygand, Rossi

- Arc Latin

1 titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M Conte

Suppléant : Mme Carlotti

RECHERCHE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Recherche

- Centre International de Rencontres Mathématiques CNRS

1 membre

M. Weygand

Observatoire des Sciences de l'Univers (Centre d'Océanologie de Marseille)

1 membre

M. Weygand

- Centre Régional de Lasers Industriels

Conseil d'Administration

1 membre

M. Weygand

- Marseille Nice Génopole

1 membre

M. Weygand

Enseignement Supérieur

- Université de Provence (Aix-Marseille I).

Conseil scientifique de l'Université :

1 titulaire et 1 suppléant à désigner ultérieurement

- Université de la Méditerranée

1 membre titulaire et 1 suppléant à désigner ultérieurement

- Université Paul Cézanne Conseil d'Administration

1 membre

à désigner ultérieurement

- Unité de Formation et de recherche - Faculté des sciences et techniques - Université Paul Cézanne

1 membre

M. Weygand

- Université de Droit d'Economie et des Sciences d'Aix-Marseille. - Institut d'Administration des Entreprises

1 membre

M Guinde

- Ecole de Journalisme et de Communication de Marseille

1 membre

M Zeitoun

- Commission Régionale des Etudes Médicales et Pharmaceutiques

1 membre par commission

. Commission des Etudes Médicales :

. Commission des Etudes Pharmaceutiques :

M. Amiel

M. Obino

- Faculté de Médecine

Conseil de Faculté

1 membre

M. Amiel

- I.U.T. Marseille - Institut Universitaire de Technologie - Université d'Aix Marseille III - Université Paul Cézanne

Conseil d'Administration

1 membre

M. Weygand

- IUT d'Aix-en-Provence - Institut Universitaire de Technologie - Université Aix Marseille II - Université de la Méditerranée

1 membre

M. Guinde

- IUT Institut Universitaire de Technologie de l'Université de Provence (Arles et Digne)

1 membre

M. Weygand

- Faculté des Sciences Economiques

1 membre

M. Weygand

- Faculté des Sciences de Luminy Conseil de faculté

1 membre

M. Weygand

- Ecole Supérieure d'Ingénieur de Luminy

1 membre

M. Weygand

- Faculté de droit et de science politique d'Aix Marseille

1 membre

M. Zeitoun

- Ecole Supérieure de commerce de Euromed Marseille

1 membre

M. Weygand

- Faculté des Sciences du Sport

1 membre

M Rouzaud

- Ecole polytechnique universitaire de Marseille

1 membre

M. Zeitoun

- Ecole Nationale de la Marine Marchande de Marseille

1 membre

M. Olmeta

- Institut de Mécanique de Marseille IM2/UNIMECA

1 membre

M. Masse M.

- Ecole Centrale de Marseille

1 titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M Weygand

Suppléant : M Zeitoun

AGRICULTURE

- Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) Provence-Alpes-Côte d'Azur

1 membre titulaire

Titulaire : M. Vulpian

Suppléant : M. Charrier

- Entente Interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen. Conseil d'Administration

2 titulaires et 2 suppléants

Représentant du Président : M. Raimondi

Titulaires: MM. Vulpian, Schiavetti

Suppléants: MM. Gérard, Charrier

- Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale

2 membres administrateur

1 membre censeur

Membres administrateurs : MM. Gérard, Schiavetti

Membre censeur : M. Guinde

- Commission géographique de la Durance

1 membre

M. Conte

- Commission Départementale d'orientation agricole

1 titulaire : 1 suppléant

Titulaire : M. Vulpian

Suppléant : M. Brès

- Chambre d'Agriculture

1 titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. Vulpian

Suppléant : M. Brès

- Commission Départementale de Révision des listes électorales de la Chambre d'Agriculture des B.d.R

1 maire désigné par le CG

M. Vulpian

- Commission Départementale d'Aménagement Foncier

4 titulaires et 4 suppléants

Titulaires: MM. Brès, Chérubini, Vulpian, Charroux

Suppléants: MM. Gérard, Guinde, Burroni,

Mme Santoru

- A.P.E.A. 13 - Association pour l'emploi en agriculture

1 membre

M. Vulpian

- Service de remplacement agricole des Bouches-du-Rhône

1 membre

M. Vulpian

- Service d'utilité agricole départemental de développement

1 membre

M. Vulpian

- Syndicat Mixte des Usagers des Eaux du Partiteur du Merle

2 membres

MM. Raimondi, Vulpian

- Commission départementale de Gestion de l'Espace (CODEGE)

2 membres dont 1 représentant le Président et 1 suppléant

MM. Vulpian, Brès

Suppléant : M. Gérard

- Association Nationale des Elus du Vin le Président ou son représentant

M. Chérubini

- Centre Français du Riz

1 membre

M. Schiavetti

- Réseau Climatologique Départemental

3 membres

MM. Gérard, Vulpian, Jorda

- CIRAME Centre d'Information Régional AgroMétéorologique

1 membre

M. Vulpian

- Commission Régionale de l'Agriculture Raisonnée

1 titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. Vulpian

Suppléant : M. Brès

- Comité départemental de la santé et de la protection animale (CDDSPA)

M le Président du Conseil Général et 2 membres

M Povinelli représentant du Président

MM Amiel, Jibrayel

TOURISME

- Comité Départemental du Tourisme des Bouches-du-Rhône

M. le Président du Conseil Général

. Assemblée Générale : 9 membres

MM. Conte, Zeitoun, Povinelli, Olmeta, Vulpian, Benarioua, Noyes, Schiavetti, Fontaine

Conseil d'Administration : 7 membres choisis parmi les Conseillers membres de l'Assemblée Générale

MM. Conte, Zeitoun, Povinelli, Olmeta, Noyes, Benarioua, Schiavetti

- Jury des Villes et Villages Fleuris et des Maisons Fleuries du Département

1 membre

M. Olmeta

- Association des Relais et Gîtes Ruraux de France des Bouches-du-Rhône

2 membres

MM. Conte , Olmeta

- Union Départementale des Syndicats d'Initiative - Offices du Tourisme des Bouches-du-Rhône

le Président du Conseil Général ou son représentant

Conseil d'Administration : 4 membres

Commission du Contrôle Financier : 1 membre

représentant du Président : M. Conte

MM. Olmeta, Vulpian, Brès, Charroux

M. Povinelli

- Association Départementale des Bouches-du-Rhône des Logis de France

M. le Président du Conseil Général ou son représentant

3 membres

représentant du Président : M. Olmeta

MM. Conte, Vulpian, Charrier

- Comité Régional du Tourisme

1 membre

M. Conte

POLITIQUE DE LA VILLE - VIE LOCALE

Politique de la ville

- Grand Projet Ville - Marseille Nord, Septèmes

Groupement d'intérêt Public - 1 membre

Syndicat Mixte - 2 membres

M. Noyes

MM. Rossi, Vigouroux

Logement

- Office Public d'Aménagement et de construction (OPAC Sud)

7 membres

Mme Ecochard, MM. Noyes, Rouzaud, Tonon, Obino, Vigouroux, Fontaine

Abstention du groupe Avenir du 13

- P.A.C.T. - A.R.I.M.

1 membre

M. Fontaine

- Commission chargée d'élaborer le plan de sauvegarde des copropriétés du Pac Kalliste (Marseille 15^{ème}.)

1 membre

M. Benarioua

- Commission chargée d'élaborer le plan de sauvegarde de la copropriété des Rosiers (Marseille 14^{ème}.)

1 membre

M. Pezet

- Commission chargée d'élaborer le plan de sauvegarde de la copropriété du Parc Bellevue

2 membres

Mme Narducci, M. Noyes

- Commission d'examen des demandes de subventions formulées dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) « Marseille Euroméditerranée »

1 membre

M. Fontaine

- Association Départementale pour l'information sur le Logement des Bouches-du-Rhône ADIL

le Président du Conseil Général et 3 membres

MM. Rossi, Amiel, Fontaine

- Comité Régional de l'Habitat en PACA

1 titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. Fontaine

Suppléant : M Jibrayel

- Commission de médiation prévue par la Loi sur le droit au logement opposable

1 titulaire - 1 suppléant

Titulaire : M Benarioua

Suppléant : M. Olmeta

- Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Ouest Etang de Berre

1 membre

M Charroux

- Programme Local de l'Habitat du SAN

1 membre

M Vigouroux

- Programme Local de l'Habitat de la Communauté du Pays d'Aix

1 membre

M.Guinde

- Programme Local de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Marseille

1 membre

M.Rossi

- Programme local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Agglopoie Provence

1 membre

M Andréoni

Vie Locale

- Agence Technique Départementale d'assistance au service des Communes des Bouches-du-Rhône

7 membres

MM. Gérard, Maggi, Conte, Vulpian, Povinelli, Andréoni, Fontaine

- Office National des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre Conseil d'Administration

1 membre

M. Vigouroux

- Association pour l'animation des Centres Sociaux de Martigues

1 membre

M Charroux

- Comité Départemental des financeurs des centres sociaux

Le Président du Conseil Général ou son représentant

M le DGAISS ou son représentant

Mme la Directrice de la DVL

M.Benarioua

- Observatoire du droit des femmes et de l'égalité des chances - Comité d'experts

2 membres

Mmes Santoru, Ecochard

- Syndicat Mixte d'Aménagement des Dignes du Rhône et de la Mer (SYMADREM)

. Comité Syndical :4 titulaires et 4 suppléants Titulaires : MM. Gérard, Limousin Vulpian, Schiavetti

Suppléants : MM. Burroni, Maggi, Raimondi, Charroux

- Commission Interdépartementale pour la répartition entre les communes du produit communal de la taxe professionnelle provenant de certains éta-blis-sements exceptionnels

7 membres + 7 suppléants

Titulaires : MM. Chérubini, Raimondi, Maggi, Vulpian, Andréoni, Charroux, Mme Bernasconi

Suppléants : MM. Olmeta, Obino, Tassy, Rossi, Burroni, Miron, Mme Santoru

- Commission Départementale de coopération intercommunale

7 membres

Election à la proportionnelle à la plus forte moyenne

MM. Chérubini, Maggi, Raimondi, Vulpian, Guinde, Fontaine , Mme Ayme Bertrand

Jeunesse**- Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de l'Est de l'Etang de Berre**

Conseil d'Administration - 1 membre

M. Tonon

- Mission Locale de Marseille

1 membre

M. Barthélémy

- Mission Locale Aubagne (Maison bleue)

1 membre

Mme Santoru

- Mission Locale Pays Salonais

1 membre

M Andréoni

- Mission Locale Pays d'Aix

1 membre

M. Guinde

- Mission Locale Martigues-Port de Bouc

2 membres

M. Charroux, Mme Santoru

- Mission Locale La Ciotat

1 membre

M. Fontaine

- Mission Locale du Pays d'Arles

1 titulaire et 1 suppléant Titulaire : M. Vulpian

Suppléant : M. Charrier

- METIERAMA ADIME

1 représentant au Conseil d'Administration

Mme Ecochard

- Commission Départementale de Coordination en matière de Jeunesse

1 membre

M. Barthélémy

- Fédération Méditerranéenne des Maisons de Jeunes et de la Culture des Académies d'Aix-Marseille et de Montpellier

1 membre

M. Barthélémy

- Association pour l'insertion et l'emploi du pays martégal

1 membre

M. Charroux

- Centre d'information jeunesse

1 membre

M. Barthélémy

- Ecole de la Deuxième Chance Conseil d'Administration

2 membres

MM. Jibrayel, Noyes

Sports

- Commission Régionale du Sport de Haut Niveau

1 membre

M. Rouzaud

- Centre National pour le Développement du Sport Commission Régionale

1 membre titulaire et 1 membre suppléant

Titulaire : M. Rouzaud

suppléant : M. Barthélémy

- Institut Régional d'Education Physique

1 membre

M. Rouzaud

- Institut National de Plongée Professionnelle et d'Intervention en milieu aquatique

2 membres titulaires et 2 suppléants

Titulaires : MM. Rouzaud, Olmeta

Suppléants : MM. Barthélémy, Miron

CULTURE

- Association du Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence et de l'Académie Européenne de Musique

1 membre

M. Guérini

- Comité Museon Arlaten

1 membre

M. Vulpian

- Association des Rencontres internationales de la Photographie à Arles

1 membre

M. Vulpian

- Orchestre des jeunes de la Méditerranée

Conseil d'administration

1 membre

M. Guérini

- GIP Centre Inter Régional de Conservation et de Restauration du Patrimoine

1 membre pour le conseil d'administration

M. Masse

- Commission Départementale des objets mobiliers

2 titulaires et 2 suppléants

Titulaires: MM. Chérubini, Charrier

Suppléants: MM. Guinde, Jorda

- Commission régionale du patrimoine et des sites

2 titulaires et 2 suppléants

Titulaires: MM. Masse, Gérard

Suppléants: MM. Rouzaud, Conte

- Commission Régionale des Professions du Spectacle

1 membre

Mme Narducci

- Association Marseille Provence capitale culturelle

1 membre

M. Guérini

- Site Mémorial des Milles. Comité Consultatif

1 membre

M. Guinde

A Marseille, le 4 avril 2008

Le Président
Jean-Noël GUERINI

REPRESENTANTS DU CONSEIL GENERAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**ET A LA COMMISSION PERMANENTE DES COLLEGES PUBLICS****ETABLISSEMENTS****Conseiller général titulaire****Conseiller général suppléant****Marseille Les Grands Carmes**- Collège Vieux-Port
Rue des Martégales (2^{ème})

M. Guérini

Mme Narducci

- Collège Jean-Claude Izzo
Place d'Espercieux (2^{ème})

Mme Narducci

M. Guérini

Marseille Notre Dame du Mont

- Collège A. France 8, cours Pierre Puget (6 ^{ème})	M. Zeitoun	M. Rouzaud
- Collège Campagne Fraissinet 145 Boulevard Baille (5 ^{ème})	M. Rouzaud	M. Zeitoun
- Collège J. Malrieu 50, rue des Vertus (5 ^{ème})	M. Zeitoun	M. Rouzaud

Marseille Belle de Mai

- Collège Belle de Mai 4, rue Dr Léon Perrin (3 ^{ème})	Mme Narducci	Mme. Sportiello
- Collège E. Quinet 91, rue de Crimée (3 ^{ème})	Mme Narducci	Mme. Sportiello
- Collège Versailles 12 Rue de Versailles (3 ^{ème})	Mme Narducci	Mme. Sportiello

Marseille Les Cinq Avenues

- Collège Longchamp 23, rue J. de Bernardy (1 ^{er})	Mme Carlotti	Mme Ecochard
- Collège Chartreux 56 Av des Chartreux (4 ^{ème})	Mme Carlotti	M. Rouzaud
- Collège Chape 9, rue Chape (4 ^{ème})	Mme Carlotti	M. Rouzaud

Marseille St Mauront

- Collège A. Bachas 61, Traverse du Bachas (15 ^{ème})	M. Noyes	M.Jibrayel
- Collège J. Ferry Campagne Levêque- St Louis B.P. 60 Boulevard Ledru Rollin(15 ^{ème})	M. Noyes	M. Jibrayel

Marseille St Just

- Collège Clair Soleil 53, Bd Ch. Moretti (14 ^{ème})	M. Pezet	M. Rossi
- Collège Gibraltar 37, Traverse de Gibraltar (14 ^{ème})	M. Pezet	M. Rossi
- Collège H. Wallon Traverse du Couvent (14 ^{ème})	M. Pezet	M. Weygand
- Collège M. Laurencin Traverse du Couvent (14 ^{ème})	M. Pezet	M. Rossi
- Collège A. Renoir 50, Avenue Saint Paul (13 ^{ème})	M. Pezet	M. Weygand
- Collège E. Rostand Bd Bouge - Malpassé - BP 9 (13 ^{ème})	M. Pezet	M. Weygand

Marseille Montolivet

- Collège D. Milhaud 67, avenue d'Haïti (12 ^{ème})	M. Rey	M. Marius Masse
- Collège Campagne Alleman 26 avenue des caillols (12 ^{ème})	M.Rey	M. Marius Masse
- Collège L. Armand 30, Bd Louis Armand (12 ^{ème})	M. Rey	M. Marius Masse
- Collège A. Chenier 23, rue de l'Aiguillette (12 ^{ème})	M. Rey	M. Marius Masse

Marseille La Capelette

- Collège Vincent Scotto 76 Rue des Forges (10 ^{ème})	Mme Ecochard	Mme Carlotti
- Collège Pont de Vivaux 31, rue F. Mauriac (10 ^{ème})	Mme Ecochard	M. Olmeta
- Collège R. Rolland 73, rue Alfred Curtel (10 ^{ème})	Mme Ecochard	Mme Carlotti

Marseille Vauban

- Collège P. Puget 202, rue Paradis (6 ^{ème})	M. Malrait	M. Zeitoun
- Collège Monticelli 93, Bd Périer (8 ^{ème})	M. Malrait	M. Zeitoun

Marseille Belsunce

- Collège Gaston Defferre 22, rue P. Codaccioni (7 ^{ème})	Mme Sportiello	M. Zeitoun
--	----------------	------------

Marseille Verduron

- Collège A. Rimbaud 19, Traverse Santi, La Calade (15 ^{ème})	M. Jibrayel	M. Noyes
- Collège J. Moulin 26, rue Fortuné Chaillan (15 ^{ème})	M. Jibrayel	M. Noyes
- Collège Henri Barnier 269 Bd Henri Barnier (16 ^{ème})	M. Jibrayel	M. Noyes
- Collège de l'Estaque 348, rue Rabelais (16 ^{ème})	M. Jibrayel	M. Noyes

Marseille St Barthélémy

- Collège E. Manet Avenue Raimu (14 ^{ème})	M. Rossi	M. Weygang
- Collège Pythéas 15, Rue des Gardians (14 ^{ème})	M. Rossi	M. Weygang

Marseille Notre Dame Limite

- Collège Massenet 35, Bd Massenet (14 ^{ème})	M. Benarioua	M. Rossi
--	--------------	----------

- Collège E. Triolet 22 Place Alphonse Canovas (15 ^{ème})	M. Benarioua	M. Rossi
- Collège Vallon des Pins Bd du Bosphore – Saint-Antoine (15 ^{ème})	M. Benarioua	M. Jibrayel
Marseille La Rose		
- Collège J. Prévert 1, Avenue de Frais Vallon (13 ^{ème})	M. Weygand	M. Rossi
- Collège S. Mallarmé Avenue de la Croix Rouge - Le Clos (13 ^{ème})	M. Weygand	M. Rossi
Marseille Les Olives		
- Collège A. Malraux 250 Rue Albert Einstein (13 ^{ème})	M. Marius Masse	M. Rossi
- Collège J. Giono 9 Allée des Chardonnerets La Rose - St Théodore (13 ^{ème})	M. Marius Masse	M. Rossi
Marseille Les Trois Lucs		
- Collège les Caillols 66, rue de la Sariette (12 ^{ème})	M. Assante	M. Barthélémy
- Collège Le Ruissatel 73, Rue de l'Audience (11 ^{ème})	M. Assante	M. Barthélémy
Marseille Saint Marcel		
- Collège Château Forbin 286, Bd de St Marcel (11 ^{ème})	M. Barthélémy	M. Masse
- Collège F. Villon 18, rue Courencq (11 ^{ème})	M. Barthélémy	M. Masse
Marseille Saint Marguerite		
- Collège Coin Joli Sévigné Parc Sévigné 2, avenue Aviateur le Brix (9 ^{ème})	M. Garnier	M. Olmeta
- Collège S. Menu 21 Boulevard de la Gaye (9 ^{ème})	M. Garnier	M. Olmeta
- Collège L. Pasteur 48, Bd P. Claudel (9 ^{ème})	M. Garnier	M. Olmeta
- Collège Vallon de Toulouse 40, Chemin du Val des Bois (9 ^{ème})	M. Garnier	M. Olmeta
Marseille Mazargues		
- Collège Grande Bastide 18, chemin Aiguier (9 ^{ème})	M. Réault	M. Garnier
- Collège Roy d'Espagne 36, ch. du Roy d'Espagne (9 ^{ème})	M. Réault	M. Miron

Aix-en-Provence Centre

- Collège Campra 16, rue Pierre et Marie Curie 13100 - Aix-en-Provence	M. Genzana	M. Medvedowsky
- Collège Mignet 41, rue Cardinale - B.P. 40 13601 - Aix-en-Provence Cedex	M. Genzana	M. Guinde
- Collège les Prêcheurs 30, Place des Prêcheurs 13100 - Aix-en-Provence	M. Genzana	M. Medvedowsky

Aix-en-Provence Sud Ouest

- Collège Arc de Meyran Avenue de l'Arc de Meyran Chemin de la Cible - B.P. 20 13603 - Aix-en-Provence	M. Guinde	M. Medvedowsky
- Collège Jas de Bouffan 2 Avenue Saint-John Perse 13100 - Aix-en-Provence	M. Guinde	M. Medvedowsky
- Collège Château Double 2 Rue A. Flemming 13090 - Aix-en-Provence	M. Guinde	M. Medvedowsky

Aix-en-Provence Nord Est

- Collège Rocher du Dragon 1 Allée des Musiciens 13100 - Aix-en-Provence	M. Bouvet	M. Medvedowsky
- Collège Saint-Eutrope Quartier St-Eutrope 1 Chemin de Saint Donat 13100 - Aix-en-Provence	M. Bouvet	M. Medvedowsky

Allauch

- Collège Yves Montand 121, Chemin du Vallon Vert 13190 Allauch Cedex	M. Povinelli	M. Barthélémy
- Collège de Plan de Cuques Quartier des Ambrosis - Avenue Pasteur 13380 Plan de Cuques	M. Povinelli	M. Barthélémy

Arles Ouest

- Collège Ampère 3 Rue des FéliBrès 13200 - Arles	M. Schiavetti	M. Vulpian
- Collège R. Morel (avec SES) BP 191 - Rue Robert Martin Trinquetaille 13637 - Arles Cedex	M. Schiavetti	M. Vulpian

Arles Est

- Collège F. Mistral Bd E. Combes - BP 190 13637 - Arles Cedex	M. Vulpian	M. Schiavetti
--	------------	---------------

- Collège Van Gogh
B.P. 189 - Rue Jean Giono
13637 - Arles Cedex

M. Vulpian

M. Chassain

- Collège C. Rieu
Le Village
Avenue des Galoubets
13310 - Saint Martin de Crau

M. Vulpian

M. Conte

Aubagne Est

- Collège Lakanal
Avenue Robespierre
13400 - Aubagne

M. Giberti

M. Fontaine

- Collège les Gorguettes - Gilbert Rastoin
Avenue des Gorguettes
13260 - Cassis

M. Giberti

M. Fontaine

- Collège J. de la Fontaine
Avenue César Baldaccini
13420 - Gémenos

M. Giberti

M. Fontaine

Aubagne Ouest

- Collège Lou Garlaban (avec SES)
Avenue de l'Amitié - B.P. 531
13681 - Aubagne Cedex

M. Fontaine

Mme Garcia

Berre l'Etang

- Collège F. Léger (avec SES)
Rue F. Léger
13130 - Berre l'Etang

M. Andréoni

M. Maggi

- Collège Commandant Cousteau
Avenue de la Plantade
13340 - Rognac

M. Andréoni

M. Obino

- Collège R. Seyssaud
Bld Joliot Curie
13250 - Saint Chamas

M. Andréoni

M. Maggi

La Ciotat

- Collège J. Jaurès
14, Bd J. Jaurès
13600 - La Ciotat

M. Boré

M. Fontaine

- Collège Les Matagots (avec SES)
Avenue Emile Sellon
13600 - La Ciotat

M. Boré

M. Fontaine

- Collège Virebelle
26 Chemin du Puits Brunet
13600 - La Ciotat

M. Boré

M. Fontaine

Châteaurenard

- Collège Roquecoquille
Avenue Pierre de Coubertin - BP 110
13833 - Châteaurenard

Mme Ayme Bertrand

M. Chérubini

Châteauneuf Côte Bleue

- Collège les Amandeirets
Route de Laure
13220 Châteauneuf Les Martigues

M. Burroni

M. Obino

- Collège « Le Petit Prince »
Chemin de Fonse
13180 - Gignac La Nerthe

M. Burroni

M. Obino

- Collège P. Matraja
Avenue des 3 Communes
Route Saint-Julien les Martigues
13960 - Sausset Les Pins

M. Burroni

M. Andréoni

Eyguières

- Collège Collines Durance
Place Raoul Coustet
13370 - Mallemort

M. Conte

M. Gérard

- Collège Lucie Aubrac
569 Chemin Coudoulières
13430 - Eyguières

M. Conte

M. Gérard

Gardanne

- Collège G. Brassens
Rue Nymphéas - Montaury la Benoîte
13320 - Bouc Bel Air

M. Jorda

M. Amiel

- Collège G. Péri
Place Jean Macé - B.P. 59
13541 - Gardanne

M. Jorda

Mme Garcia

- Collège Pesquier
Quartier du Pesquier
Rue ChArles Pauriol
13120 - Gardanne

M. Jorda

Mme Garcia

- Collège de Simiane Collongue
Route de Gardanne - Les Charmilles RD 8 - C
13109 - Simiane Collongue

M. Jorda

M. Amiel

Lambesc

- Collège J. Guehenno
7 Avenue Jules Ferry - BP 26
13410 Lambesc

M. Gérard

M. Guinde

- Collège les Garrigues
Route de St Cannat
13840 - Rognes

M. Gérard

M. Guinde

Marignane

- Collège Emilie de Mirabeau
39 Avenue des Combattants en Afrique du Nord
13721 Marignane

M. Simonpiéri

M. Burroni

- Collège G. Brassens
Avenue du Général de Gaulle
Quartier Saint-Pierre - BP 29
137021 - Marignane Cedex

M. Simonpiéri

M. Burroni

- Collège J. Prévert
Avenue Jacques Prévert
13730 - Saint Victoret

M. Simonpiéri

M. Burroni

Martigues Est

- Collège G. Philippe
Chemin des Deux Portes
Bd Sauveur Ruggiu - BP 32
13500 - Martigues

M. Charroux

M. Burroni

- Collège H. Wallon
Bd Léo Lagrange
13500 - Martigues

M. Charroux

M. Burroni

- Collège M. Pagnol
Chemin des Rayettes
13500 6 Martigues

M. Charroux

Mme Santoru

Martigues Ouest

- Collège H. Daumier
Quartier Croix Sainte
Allée Romain Rolland
13500 Martigues

Mme Santoru

M.Charroux

- Collège P. Eluard
Rue François Billoux
13110 - Port de Bouc

Mme Santoru

M. Charroux

- Collège F. Mistral
B.P. 208 - Avenue F. Mistral
13528 - Port de Bouc

Mme Santoru

M. Charroux

Istres Nord

- Collège A. Camus
Avenue Guy de Maupassant
13140 - Miramas

M.Vigouroux

M.Raimondi

- Collège La Carraire
Rue Carnot - BP 21
13140 Miramas

M. Vigouroux

M.Raimondi

- Collège Miramaris
Avenue du Levant - BP 21
13140 Miramas

M. Vigouroux

M. Raimondi

Istres Sud

- Collège A. Daudet
Allée de la Solidarité - Av. Félix Gouin
ZAC de Rassuen
13800 Istres

M. Raimondi

M. Vigouroux

- Collège Elie Coutarel
35 Rue Canadels
13800 - Istres

M.Raimondi

M.Vigouroux

- Collège Louis Pasteur
Place Roger Salengro
13800 Istres

M.Raimondi

M.Vigouroux

- Collège A. Malraux
Boulevard Mègle - B.P. 245
13270 - Fos Sur Mer

M. Raimondi

M. Vigouroux

Orgon

- Collège Mont-Sauvy
Av. du Lieutenant Colonel Raynaud
13660 - Orgon

M. Brès

M. Chérubini

- Collège Françoise Dolto
42 Route de Mollégès
13670 Saint-Andiol

M. Brès

M. Chérubini

Pélissanne

- Collège Roger Carcassonne
Quartier St Roch - Les Enjouvènes
13330 - Pélissanne

M. Maggi

M. Andréoni

- Collège Roquepertuse
Allée Evariste Galois
13880 - Velaux

M. Maggi

M. Andréoni

- Collège Leprince Ringuet
Avenue de Broglie - Esplanade Bernard Charrel
La Guérarde - 13580 - La Fare Les Oliviers

M. Maggi

M. Andréoni

Les Pennes Mirabeau

- Collège J. Monod
Avenue Paul Brutus
13170 - Les Pennes Mirabeau

M. Amiel

M. Burroni

- Collège Marc Férrandi
108 Avenue du 8 mai 1945
13240 - Septèmes Les Vallons

M. Amiel

M. Jibrayel

- Collège M. Mauron
Lou Pan Perdu - Rue Raymond Martin
13480 - Cabriès

M. Amiel

M. Burroni

Peyrolles en Provence

- Collège J.Jaurès
Quartier la Marinière
Route Nationale 96 - D 15
13860 - Peyrolles en Provence

M. Medvedowsky

M. Guinde

Port Saint Louis du Rhône

- Collège Maximilien Robespierre
ZAC Malleberge - Rue Louis Aragon B.P. 79
13518 - Port Saint Louis du Rhône

M. Charrier

M. Schiavetti

Roquevaire

- Collège Ubelka
Quartier les Artauds
13390 Auriol

Mme Garcia

M. Fontaine

- Collège L. Aragon
Quartier Saint Roch
13360 - Roquevaire

Mme Garcia

M. Fontaine

- Collège Moustier
Avenue de l'Ancienne Gare
13850 Gréasque

Mme Garcia

M. Tassy

Saint Rémy de Provence

- Collège Glanum
Avenue Théodore Aubanel - B.P. 104
13533 - Saint Rémy de Provence

M. Chérubini

M. Conte

Salon de Provence

- Collège J. d'Arbaud
Impasse de Lurian
13300 - Salon de Provence

M. Tonon

M. Conte

- Collège Jean Moulin
Quartier St Côme
Bd de l'Europe - B.P. 133
13300 - Salon de Provence

M.Tonon

M. Conte

- Collège Bernard
Boulevard la Reine Jeanne
13300 - Salon de Provence

Tarascon

- Collège R. Cassin
Rue Prosper Mérimée
13150 - Tarascon

M. Limousin

M. Vulpian

Trets

- Collège de Rousset
Chemin départemental 56
Quartier du Plantier
13790 - Rousset

M. Tassy

M. Guinde

- Collège Font d'Aurumy
Chemin Masse
13710 - Fuveau

M. Tassy

M. Guinde

- Collège les Hauts de l'Arc
Rue Marius Jatteaoux
13530 - Trets

M. Tassy

M. Guinde

Vitrolles

- Collège H. Bosco (avec SES)
Rue Henri Bosco - B.P. 41
13127 - Vitrolles Cedex

M. Obino

M. Burroni

- Collège H. Fabre
65, Bld Paul Guigou
13127 - Vitrolles

M. Obino

M. Burroni

- Collège S. de Beauvoir
101 Avenue Jean Monnet
Parc du Griffon
13127 Vitrolles

M. Obino

M. Burroni

- Collège Camille Claudel
49, av. du 8 Mai 1945
13127 - Vitrolles

M. Obino

M. Burroni

CITES MIXTES :**Le Conseiller Général siège à titre consultatif.**

ETABLISSEMENTS	Conseiller Général titulaire	Conseiller Général suppléant
Marseille Belsunce - Collège Thiers 5, Place du Lycée (1 ^{er}) (Cité Mixte avec le Lycée Thiers)	Mme Sportiello	M. Rouzaud
Marseille La Pointe Rouge - Collège Marseilleveyre 83, Traverse Parangon (8 ^{ème}) (Cité Mixte avec le Lycée Marseilleveyre)	M. Miron	Mme Ecochard
Marseille Saint Giniez - Collège H. Daumier 46, avenue Clot Bey (8 ^{ème}) (Cité Mixte avec le Lycée H. Daumier)	Mme Vassal	M. Zeitoun
Marseille La Pomme - Collège Les Bartavelles 31, Traverse Valbarelle à St Loup (10 ^{ème}) (Cité Mixte avec le Lycée Pagnol)	M. Olmeta	M. Barthélémy
Aubagne Ouest - Collège Joliot Curie Avenue des Goums 13400 - Aubagne (Cité Mixte avec le Lycée Joliot Curie)	M. Fontaine	Mme Garcia

A Marseille, le 4 avril 2008

Le Président
Jean-Noël GUERINI

* * * * *

**ARRETE DU 11 AVRIL 2008 NOMMANT LES MEMBRES
DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LES MARCHES DU DEPARTEMENT**Le Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 92-125 du 6 Février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n° 93-122 du 29 Janvier 1993 relative à la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques et le décret 93-1190 du 21 Octobre 1993,

Vu le décret n° 2004-15 du 1^{er} Août 2006 portant Code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Général des Bouches-du-Rhône du 20 mars 2008 nommant Monsieur Jean-Noël Guérini Président du Conseil Général,

Vu la délibération du 4 Avril 2008, relative à la création de la Commission de délégation de service public et à l'élection de ses membres

Sur la proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :Article 1^{er} : Les membres élus de la Commission de délégation de service public sont :

Groupe PS et apparentés

Titulaires

M. Noyes
M. Barthélémy
M Benarioua

Suppléants

Mme Sportiello
M Tassy
M. Rossi

Groupe Communiste

Titulaire

M Jorda

Suppléant

Mme Santoru

Groupe Avenir Du 13

Titulaire

M Réault

Suppléant

Mme Ayme Bertrand

Article 2 : M. Guinde est désigné représentant du Président du Conseil Général et assurera à ce titre la présidence de la Commission de délégation de service public ; en cas d'empêchement de celui-ci il sera remplacé par M Maggi.

Article 3 - M. le Directeur Général des Services du Département et chacun des Chefs de Service concernés sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Marseille le 11 avril 2008

Le Président
Jean-Noël GUERINI

* * * * *

**ARRETE DU 11 AVRIL 2008 NOMMANT LES MEMBRES
DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 92-125 du 6 Février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n° 93-122 du 29 Janvier 1993 relative à la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques et le décret 93-1190 du 21 Octobre 1993,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} Août 2006 portant Code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Général des Bouches-du-Rhône du 20 Mars 2008, nommant Monsieur Jean-Noël Guérini Président du Conseil Général,

Vu la délibération du 4 Avril 2008, relative à la création de la Commission d'Appel d'Offres et à l'élection de ses membres,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1 : Les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres pour les marchés du Département sont :

Groupe PS et apparentés

Titulaires

M. Noyes

M. Barthélémy

M Benarioua

Suppléants

Mme Sportiello

M Tassy

M. Rossi

Groupe Communiste

Titulaire

M Jorda

Suppléant

Mme Santoru

Groupe Avenir Du 13

Titulaire

M Réault

Suppléant

Mme Ayme Bertrand

Article 2 : Les Conseillers généraux ci-dessus désignés participeront aux jurys de concours conformément aux dispositions de l'article 25 alinéa 3 du code des marchés publics

Article 3 : M. Guinde est désigné représentant du Président du Conseil Général et assurera à ce titre la présidence de la Commission d'Appel d'Offres; en cas d'empêchement de celui-ci il sera remplacé par M. Maggi.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services du Département et chacun des Chefs de Service concerné sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Marseille le 11 avril 2008

Le Président
Jean-Noël GUERINI

* * * * *

Directeur de la Publication : Jean-Noël GUERINI, Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Abonnements : DGAAG - Direction des Services Généraux - Service du courrier, des actes et de l'accueil
Hôtel du Département - 13256 Marseille Cedex 20 - Téléphone : 04.91.21.32.26